Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-07042-2
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1985-1986.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gil Rémillard

Québec, juin 1986

Monsieur Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
875, Grande-Allée est
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1985-1986.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Diane Wilhelmy
Secrétaire générale associée

Québec, juin 1986

Table des matières

1. Présentation générale du Secrétariat 9

1.1 Description 9

1.2 Organigramme 10

1.3 Les ressources humaines 11

1.4 Les ressources budgétaires 11

2. La Direction de la coordination des bureaux 13

2.1 Son rôle 13

2.2 Ses activités 13

2.2.1 Bureau du Québec à Edmonton 13

2.2.2 Bureau du Québec à Moncton 14

2.2.3 Bureau du Québec à Ottawa 15

2.2.4 Bureau du Québec à Toronto 15

3. La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles 17

3.1 Son rôle 17

3.2 Ses activités 17

3.2.1 Intégrité du territoire: aspect externe 17

3.2.2 Intégrité du territoire: aspect interne 17

3.2.3 Le Québec et la Constitution: les projets de loi fédéraux 18

3.2.4 Les autochtones et la Constitution 18

4. La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles 19

4.1 Son rôle 19

4.2 Ses activités 19

4.2.1 L'éducation 19

4.2.2 La santé 19

4.2.3 La main-d'oeuvre 20

4.2.4 L'immigration 20

4.2.5 Les autochtones 20

4.2.6 La justice 21

4.2.7 Les droits de la personne 21

4.2.8 La condition féminine 21

4.2.9 Les affaires culturelles 21

4.2.10 Les communications 22

4.2.11 La science et la technologie 22

4.2.12 Les affaires municipales 22

4.2.13 Le tourisme 22

4.2.14 Les parcs 22

4.2.15 Le travail 22

4.2.16 La protection du consommateur 22

4.2.17 L'habitation 23

4.2.18 La protection civile 23

4.2.19 La sécurité du revenu 23

4.2.20 Les loteries 23

5. La Direction des affaires économiques et financières 25

5.1 Son rôle 25

5.2 Ses activités 25

5.2.1 Les conférences des Premiers ministres 25

5.2.2 Les finances 25

5.2.3 Le commerce extérieur 25

5.2.4 L'industrie et commerce 27

5.2.5 L'agriculture 27

5.2.6 L'énergie 28

5.2.7 L'environnement 28

5.2.8 Les mines 28

5.2.9 Les forêts 29

5.2.10 Les pêches maritimes 29

5.2.11 Les transports 29

6. La Direction de la francophonie et de la coopération 31

6.1 Son rôle 31

6.1.1 Le programme d'aide technique et financières à la francophonie canadienne 31

6.1.2 Les programmes de coopération interprovinciale 31

6.2 Ses activités 31

6.2.1 Francophonie et coopération dans l'Est canadien 31

6.2.2 Francophonie et coopération en Ontario 32

6.2.3 Francophonie et coopération dans l'Ouest canadien 33

6.2.4 Les dossiers à caractère pancanadien en francophonie 34

7. La Direction de la planification et de la recherche 35

7.1 Son rôle 35

7.2 Ses activités 35

7.2.1 Institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale 35

7.2.2 Évaluation des programmes fédéraux (groupe Nielsen) **35**

7.2.3 Évolution du fédéralisme canadien **35**

7.2.4 Le Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.) **36**

7.2.5 Éléments de prospective sur les dossiers sectoriels **36**

8. Le Service des communications **37**

8.1 Son rôle **37**

8.2 Ses activités **37**

9. Le Service juridique **38**

Annexe **39**

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes **39**

1. Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à qui a été confiée la responsabilité des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales de même que celle des bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada. La Secrétaire générale associée assume dans cet esprit la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.) qui regroupe à intervalles réguliers un certain nombre de ministères et d'organismes à vocation horizontale, pour assurer la cohérence de l'action intergouvernementale canadienne du Québec.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des diverses ententes auxiliaires convenues avec Ottawa dans le cadre de l'Entente-cadre de développement économique et régional (EDER).

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada. Ces bureaux, situés à Toronto, Moncton, Edmonton et Ottawa, doivent promouvoir les intérêts du Québec aux plans industriel, commercial et culturel et faciliter les relations avec les autres gouvernements au pays ainsi qu'avec les francophones hors Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations du gouvernement avec les francophones hors Québec, ainsi que la négociation et l'administration des accords de coopération convenus avec un certain nombre de provinces.

L'organigramme ci-joint illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

Ministère du Conseil exécutif

1.2 Organigramme du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

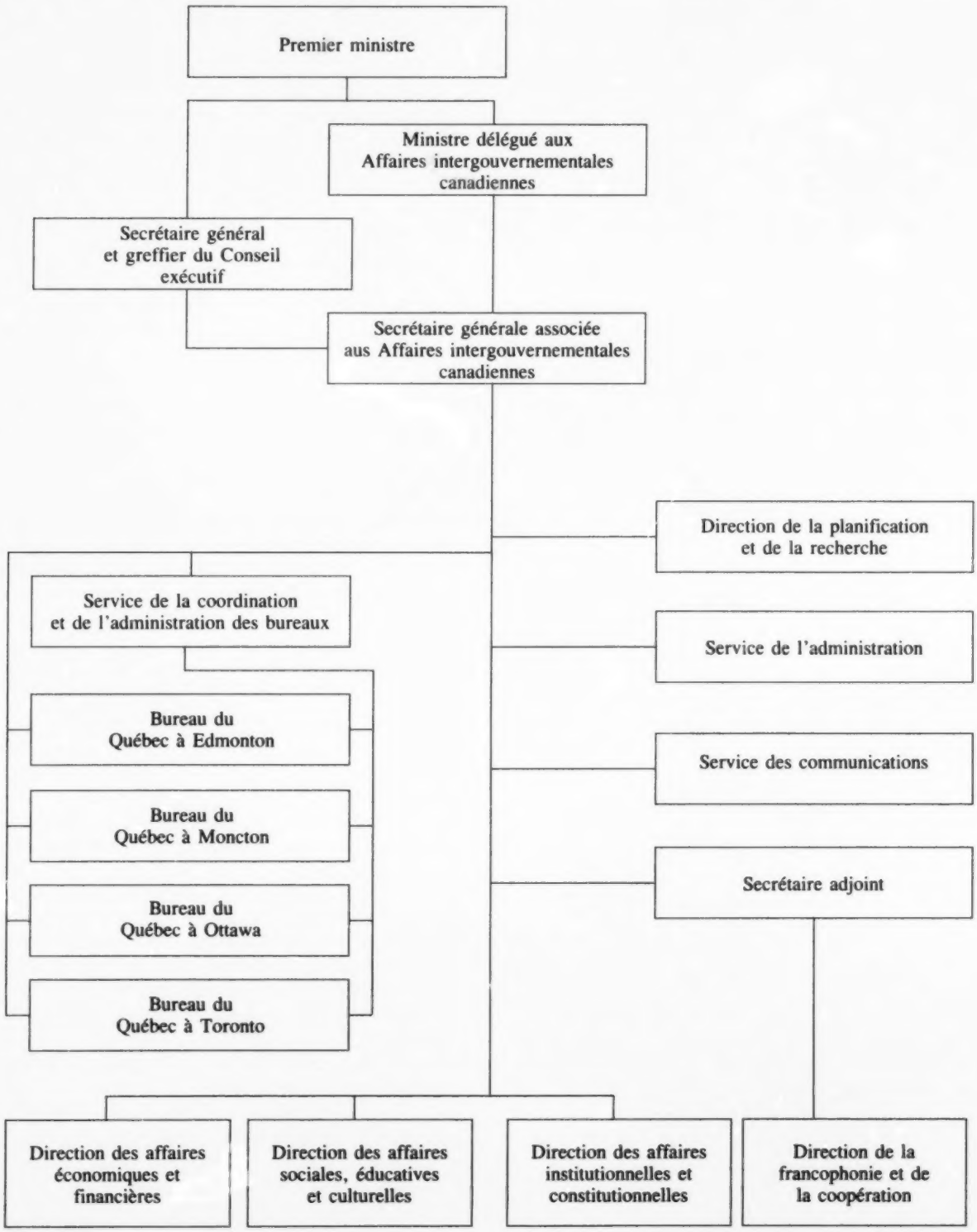

Mars 1986

1.3 Les ressources humaines

Les effectifs autorisés au 31 mars 1986 s'établissent à 77. Voici comment ils sont répartis.

Unités	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Direction	2	1	3	6
Administration	2	1	4	7
Planification et recherche	1	2	1	4
Communications	—	2	1	3
Affaires économiques et financières	3	7	5	15
Affaires sociales, éducatives et culturelles	1	7	3	11
Affaires institutionnelles et constitutionnelles	1	3	2	6
Francophonie et coopération	1	3	4	8
Coordination et administration des bureaux	1	4	2	7
Bureaux	2	7	1	10
Total	**14**	**37**	**26**	**77**

1.4 Les ressources budgétaires

Le tableau suivant ventile les crédits autorisés pour l'année 1985-1986:

SAIC	Original (00 $)	Modifié (000 $)
Fonctionnement — personnel	3 646,0	3 646,0
Fonctionnement — autres dépenses	1 861,7	2 452,2
Capital — autres dépenses	34,7	34,7
Transfert	1 107,0	1 107,0
Prêts et avances	150,5	150,5
Total	**6 799,9**	**7 390,4**

2. La Direction de la coordination des bureaux

2.1 Son rôle

Le réseau des bureaux du Québec au Canada se compose de quatre bureaux, situés à Edmonton pour les provinces de l'Ouest, à Moncton pour les provinces de l'Atlantique, à Toronto pour la province de l'Ontario et à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral.

La Direction de la coordination des bureaux est chargée de quatre responsabilités principales: la fonction de liaison entre les bureaux et le Secrétariat à Québec; la coordination et la concertation des interventions des bureaux dans leurs territoires respectifs afin d'obtenir la promotion optimale des intérêts du Québec; l'intégration de la couverture et de l'analyse de la politique canadienne aux niveaux fédéral-provincial et interprovincial effectuées par le Centre et les bureaux, en vue d'une meilleure connaissance de la géopolitique canadienne essentielle à l'élaboration de stratégies intergouvernementales efficaces, et, enfin, l'adéquation des ressources du réseau au mandat qui lui est imparti.

2.2 Ses activités

Afin de fournir le support administratif requis par le réseau, la Direction doit s'assurer la collaboration des services administratifs du Conseil exécutif et d'autres ministères et organismes concernés; citons en particulier le Conseil du trésor, les ministères du Commerce extérieur, du Tourisme et du Revenu, qui ont du personnel en poste dans les bureaux, et le ministère des Relations internationales. Cette collaboration s'exerce dans différents domaines: régimes d'emploi, plans de carrière, gestion des locaux, appartements et résidences du personnel en poste...

Tout au cours de l'année, la direction a oeuvré, de concert avec le ministère des Relations internationales, dans divers dossiers internationaux à incidences fédérales-provinciales, ainsi qu'avec différents ministères sectoriels. Elle a également collaboré à diverses opérations d'importance telles que visites ministérielles québécoises en Ontario et en Acadie et visites de ministres d'autres provinces au Québec.

Enfin, dans le domaine de l'analyse géopolitique, la Direction a encadré la contribution des bureaux et effectué les études additionnelles requises lors des trois conférences des Premiers ministres tenues à Ottawa en avril 1985, à Terre-Neuve en août 1985 de même qu'à Halifax en novembre suivant.

La Direction a également apporté sa contribution au dossier constitutionnel ainsi qu'au dossier de la libéralisation des échanges; dans les deux cas, la Direction a effectué la synthèse des éléments d'information en provenance des bureaux du Québec au Canada.

En plus des contributions qui précèdent au plan de l'analyse géopolitique du contexte intergouvernemental canadien, la Direction a assuré le suivi de la conjoncture politique dans les différentes provinces canadiennes, en regard des échéances électorales qui y prévalaient ainsi que de leur impact sur les intérêts québécois. Dans ce contexte et dans le cadre d'interventions spécifiques, la Direction a contribué à diverses études.

2.2.1 Bureau du Québec à Edmonton

La représentation québécoise dans l'Ouest canadien couvre l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-ouest et le Yukon. Créé en 1980, le bureau représente les intérêts québécois auprès des divers gouvernements, maintient et développe les relations propices aux échanges économiques et autres susceptibles de bénéficier au Québec et diffuse la réalité québécoise sous ses divers aspects.

Affaires institutionnelles

En plus des relations d'usage avec les gouvernements provinciaux et fédéral, le bureau a assuré la liaison auprès des associations d'affaires et des organismes s'occupant de questions politiques et économiques ainsi que la couverture des colloques intéressant le Québec.

Diverses interventions d'appoint ont été effectuées, notamment pour favoriser une perception positive du gouvernement albertain en ce qui a trait à l'aide fédérale à la Société québécoise Pétromont ainsi que pour faciliter la prospection d'investissements vers le Québec.

Le bureau a également couvert la conjoncture économique et politique des territoires concernés et il a assuré le suivi de certains dossiers particuliers: relations fédérales-provinciales et internationales des provinces de l'Ouest; réactions des provinces de l'Ouest suite à la publication du rapport MacDonald et du rap-

port Nielsen sur l'étude des programmes fédéraux; position des provinces de l'Ouest dans le dossier de la libéralisation des échanges; congrès de désignation du candidat du Parti conservateur albertain; élections manitobaines; situation de la francophonie.

Le bureau a collaboré de plus au suivi des demandes de soutien formulées par la francophonie de l'Ouest canadien et a participé à un certain nombre d'activités importantes organisées par les associations francophones de ces provinces; il a prêté son appui et participé aux activités de coopération intergouvernementale touchant les enseignants et les échanges d'étudiants avec l'Alberta et le Manitoba tout en poursuivant ses efforts pour étendre ces programmes à la Colombie-Britannique et la Saskatchewan.

Le bureau, en outre, a renforcé auprès de ses clientèles-cibles ses activités de promotion culturelle et touristique et d'information (poursuite de l'envoi du bulletin d'information **Québec Update** destiné aux chefs de file des secteurs privé et public, entrevues avec les médias).

Affaires commerciales

Dans le cadre de ses efforts intensifs de promotion des biens et services québécois, de prospection des investissements vers le Québec et d'identification des marchés potentiels et des occasions d'affaires conjointes entre firmes québécoises et partenaires des territoires couverts, le bureau a retenu quatre types d'activités: visites exploratoires subventionnées d'exportateurs québécois; participation à des expositions, collaboration à des missions industrielles ou commerciales; contribution à des tournées québécoises d'acheteurs de l'Ouest canadien.

Les principaux secteurs ainsi rejoints furent ceux des équipements industriels liés à la mise en valeur des ressources, aux échanges technologiques, à la recherche de débouchés pour les biens de consommation et équipements médicaux québécois et enfin, à la détermination des marchés potentiels touchant les infrastructures de transport ferroviaire et portuaire.

2.2.2 Bureau du Québec à Moncton

La représentation québécoise dans l'Atlantique couvre l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Depuis 1980, le bureau y assure la promotion des intérêts québécois auprès des clientèles gouvernementales et privées, ainsi qu'une liaison étroite avec la communauté acadienne. Le bureau se consacre enfin à la diffusion de la réalité québécoise sous ses aspects culturels, linguistiques et touristiques.

Affaires institutionnelles

Au cours de l'année 1985-1986, le bureau a maintenu des relations suivies avec les quatre provinces. À ce titre, il a été appelé à intervenir dans un certain nombre de dossiers existant entre le Québec et l'une ou l'autre des provinces de l'Atlantique.

Par ailleurs, le bureau a préparé certaines analyses et études requises par la participation québécoise à la Conférence des Premiers ministres de Saint-Jean ainsi qu'à celle des Premiers ministres de l'Est canadien et des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. De plus, le bureau a participé directement à la Conférence des Premiers ministres sur l'économie, qui s'est tenue à Halifax en novembre 1985.

Le bureau a continué de jouer un rôle actif auprès des francophones de l'Atlantique. Cela s'est concrétisé notamment par l'organisation de la visite du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec à Caraquet en 1985. C'est à cette occasion qu'une aide de 20 000 $ fut accordée à la Société nationale des Acadiens en vue de l'ouverture d'une maison de l'Acadie au Québec.

Dans le domaine de la coopération, le bureau a joué un rôle de liaison entre les autorités québécoises et celles du Nouveau-Brunswick dans le suivi de quatre-vingts activités de coopération intergouvernementale. De plus, le bureau a cherché à élargir le champ de la coopération pour y inclure d'autres secteurs d'activités.

En matière de promotion culturelle, entre autres choses, le bureau a organisé plusieurs vernissages d'artistes québécois en plus de promouvoir la tournée de l'Orchestre Symphonique de Québec dans les Maritimes. Le bureau a également contribué au rapprochement des organisateurs de spectacles de l'Est québécois et du Nouveau-Brunswick francophone, ce qui a permis à plusieurs artistes québécois de se produire en Acadie.

Affaires commerciales

Le bureau a poursuivi ses efforts de promouvoir des biens et services québécois dans la région de l'Atlantique. Ces efforts ont surtout consisté à soutenir la participation québécoise aux principales expositions commerciales se déroulant sur le territoire et à donner suite aux nombreuses demandes d'entreprises québécoises à la recherche d'agents distributeurs et de représentants pour cette région.

Notons que le bureau a répondu à plus de 300 demandes d'informations touristiques sur le Québec, particulièrement dans les domaines du ski alpin et des activités estivales se déroulant à Québec et à Montréal.

2.2.3 Bureau du Québec à Ottawa

Depuis son ouverture le 31 mars 1984, le bureau représente à Ottawa l'ensemble des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral, des représentants provinciaux et étrangers en poste à Ottawa et des différents organismes et associations ayant leur siège social dans la capitale fédérale. Le bureau recueille toute information d'intérêt pour le Secrétariat et les ministères sectoriels, en plus de collaborer aux rencontres mettant en présence, à Ottawa, les ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement québécois.

Affaires institutionnelles

Le bureau a poursuivi et intensifié son travail de liaison auprès des instances politiques fédérales et de la haute fonction publique. Plusieurs dossiers particulièrement importants pour le Québec ont ainsi fait l'objet de dépistage d'information, de reportages ou d'interventions selon le cas: la péréquation et les transferts fiscaux, les travaux du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes fédéraux (groupe Nielsen), la privatisation des entreprises de la Couronne, la commission Macdonald, la libéralisation des échanges. Le bureau a également couvert les activités de la Chambre des communes et des diverses commissions parlementaires, les initiatives des ministères fédéraux aux niveaux législatif et réglementaire, en plus de faire rapport sur le processus d'élaboration et les orientations prévisibles des politiques fédérales et des programmes correspondants. À cet égard, les dossiers de la formation professionnelle et des programmes d'emploi de même que les questions d'immigration ont retenu l'attention.

Le bureau a de même entretenu des contacts suivis avec les six représentations provinciales et représentations territoriales en poste à Ottawa et transmis la position de ces intervenants sur certains dossiers au Secrétariat.

En collaboration avec le Secrétariat et le ministère des Relations internationales, le bureau a participé à des rencontres et échanges avec les représentants de la communauté internationale et du monde diplomatique en poste à Ottawa.

Le bureau a, par ailleurs, été à l'écoute des associations francophones pancanadiennes et des médias: ainsi, il a donné son appui à plusieurs organismes francophones et a entretenu un contact suivi avec la tribune parlementaire.

Le bureau a également veillé à la promotion des intérêts économiques du Québec en soutenant les initiatives du secteur privé québécois: promotion commerciale auprès du gouvernement fédéral; diffusion de renseignements sur le système fédéral d'accréditation de fournisseurs; facilitation des échanges entre les firmes québécoises et d'éventuels partenaires canadiens et internationaux.

Enfin, le bureau a participé à diverses conférences fédérales-provinciales tenues dans la capitale fédérale au cours de la dernière année, de même qu'aux missions québécoises de ministres et de hauts fonctionnaires à Ottawa.

2.2.4 Bureau du Québec à Toronto

La représentation québécoise en Ontario a le mandat de développer et d'entretenir les relations institutionnelles, financières et commerciales entre le Québec et l'Ontario. Le bureau assure également la promotion touristique et culturelle du Québec, en plus de diffuser une image fidèle des réalités québécoises. À cet effet, le doyen des bureaux entretient, depuis 1973, des relations suivies avec le gouvernement, le monde des affaires et les milieux de l'information et de la culture de cette province.

Affaires institutionnelles

Outre la liaison étroite assurée auprès du gouvernement ontarien sur les dossiers d'intérêt commun, le bureau a poursuivi ses relations auprès des associations d'affaires et des firmes privées ontariennes et pancanadiennes ainsi qu'auprès des agents diplomatiques économiques de l'étranger en poste à Toronto.

Le bureau a également analysé les nombreux événements survenus en Ontario au cours de l'année 1985-1986, comme la venue au pouvoir de la coalition libérale néo-démocrate, le congrès de désignation du candidat du Parti conservateur, la prise de position ontarienne face au libre-échange, etc. De surcroît, le bureau a assuré l'organisation de sept visites ministérielles québécoises en Ontario et la coordination de seize missions en provenance du Québec.

Dans le domaine culturel, le bureau a notamment organisé une exposition de livres et documents pédagogiques québécois en Ontario. Il a également organisé la venue des Grands prix des métiers d'art à Toronto en plus d'appuyer la tournée du Cirque du Soleil dans la Ville-Reine. L'ouverture du marché torontois aux artistes québécois a donc continué de s'élargir.

En ce qui a trait à la francophonie, le bureau a maintenu des relations étroites avec les associations franco-ontariennes tout en suivant de près les efforts du gouvernement ontarien en vue d'améliorer les services en français à sa communauté francophone. Finalement, le bureau a continué de répondre aux très nombreuses demandes d'information qui lui ont été adressées par le public ontarien.

Affaires commerciales, touristiques et fiscales

Le bureau a fourni des services de consultation, d'assistance en marketing et de stratégie de pénétration de marchés à plus de 400 industriels québécois. Grâce à ses activités de dépistage d'investissement, le bureau a directement contribué à des investissements ontariens de 15 millions de dollars au Québec et à la création de près de 200 emplois. De surcroît, le bureau a participé à 63 foires commerciales et 106 activités de nature économique.

En matière touristique, le bureau a permis, à titre d'exemple, la publication d'articles de promotion touristique sur le Québec d'une valeur de 3 192 873 $ ainsi que l'obtention de retombées économiques de 70 469 595 $ (origine ou support à l'enregistrement de 74 624 Ontariens ayant passé 223 713 nuitées au Québec).

Le bureau procède enfin à la vérification des impôts sur le revenu des corporations et de la taxe de vente dus au Québec par des firmes ontariennes faisant affaires au Québec, en vertu de l'entente intervenue entre les ministères québécois et ontarien du Revenu. Ces activités de vérification ont rapporté, en 1985-1986, un total de 6 995 152 $ au trésor public québécois.

3. La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles

3.1 Son rôle

La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles suit de près les grands dossiers touchant au fonctionnement du fédéralisme canadien et des institutions. La Direction se préoccupe également des questions touchant l'évolution des États membres de la Fédération canadienne et des territoires non érigés en province. Elle s'intéresse en outre à l'évolution des principaux mécanismes intergouvernementaux.

La Direction coordonne l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire tant dans sa dimension externe qu'interne. On se rappellera que l'aspect externe vise à maintenir l'intégralité du territoire de l'État et s'applique essentiellement aux relations du Québec avec les États limitrophes, relativement aux problèmes de frontières, tandis que la dimension interne concerne la souveraineté législative québécoise sur les terres de la Couronne.

La Direction exerce aussi une fonction de conseillère en matière constitutionnelle. À ce titre, elle conduit des recherches, analyse les positions exprimées par les intervenants sur la scène politique canadienne, formule des avis et prépare les documents d'appui permettant au gouvernement de définir ses positions. Enfin, elle examine les projets d'ententes intergouvernementales afin de s'assurer de leur conformité avec le partage des pouvoirs inscrit dans la Constitution.

Au même titre, elle suit les causes pendantes devant les tribunaux en matière constitutionnelle et en étudie les répercussions, notamment sur les positions constitutionnelles du Québec. De plus, la Direction examine les projets de loi fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des compétences législatives et des priorités québécoises.

3.2 Ses activités

3.2.1 Intégrité du territoire: aspect externe

La Direction des affaires institutionnelles a continué de veiller au respect de la souveraineté québécoise sur le territoire en collaboration avec le Service de l'intégrité du territoire du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Parmi les dossiers en cours, mentionnons, entre autres, les droits provinciaux dans le golfe Saint-Laurent, les discussions sur l'accord interprovincial entre le Québec et l'Ontario concernant le segment du fleuve Saint-Laurent — Lac Saint-François, de même que celles qui se déroulent avec le Nouveau-Brunswick au sujet de la frontière de la rivière Ristigouche.

3.2.2 Intégrité du territoire: aspect interne

La question de l'applicabilité des lois provinciales sur les terres de la Couronne se pose avec beaucoup d'acuité étant donné l'importance du patrimoine fédéral au Québec.

Au cours de l'année, la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles a examiné environ soixante-dix dossiers de transactions immobilières mettant en cause le gouvernement fédéral et a fait les recommandations en conséquence. Ces transactions immobilières ont été de tout genre: transferts de la régie et de l'administration de terrains au gouvernement fédéral par le gouvernement du Québec et vice-versa, transferts au gouvernement fédéral de l'usage de certains terrains, rétrocessions au gouvernement du Québec de la régie et de l'administration de certains dossiers, locations de terrains par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec et l'inverse, transactions immobilières concernant des corporations municipales, des organismes de la Couronne fédérale, etc.

En outre, la Direction a eu à traiter avec le gouvernement fédéral une cinquantaine de dossiers relativement à des immeubles déclarés excédentaires par ce dernier et à coordonner l'action des ministères québécois en conséquence.

3.2.3 Le Québec et la Constitution: les projets de loi fédéraux

À diverses reprises pendant l'année, la Direction a procédé à l'examen des positions des divers gouvernements au Canada sur le plan constitutionnel. Toujours dans le but d'étayer les demandes constitutionnelles du Québec, la Direction a entrepris au besoin les recherches techniques nécessaires à l'articulation de la position provinciale.

Tout au long de l'année, la Direction a suivi les nombreux projets de loi qui ont été déposés devant le Parlement fédéral à Ottawa et qui pourraient avoir des incidences constitutionnelles. La période couverte au cours de la présente année comprend la première session de la trente-troisième législature (33-34 Élizabeth II, 1984-1985). Outre les projets de loi de cette session qui avaient été déposés avant le 1er avril 1985 et qui n'avaient pas encore été adoptés, la Direction a suivi l'évolution d'une soixantaine de nouveaux projets de loi présentés par le gouvernement fédéral devant les Chambres.

3.2.4 Les autochtones et la Constitution

La position constitutionnelle du Québec ne l'a pas empêché de participer activement aux échanges de vue portant sur la définition des droits des autochtones dans la Constitution canadienne. C'est pourquoi la Direction, de concert avec la Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles, a suivi l'évolution des travaux des groupes de travail qui se sont réunis au cours de l'année sur le sujet. En collaboration avec les autres directions, organismes gouvernementaux et ministères concernés, la Direction a veillé à examiner la problématique constitutionnelle autochtone avec l'ensemble du dossier constitutionnel québécois.

4. La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

4.1 Son rôle

L'éventail des dossiers qui relèvent de la Direction couvre une large gamme de l'activité gourvenementale au plan des relations fédérales-provinciales et interprovinciales. Ainsi, dans le domaine socio-économique, elle est responsable des dossiers relatifs à la main-d'oeuvre, à l'habitation et au tourisme. Elle couvre également le secteur social proprement dit (santé, services sociaux, sécurité sociale, éducation et condition féminine), le secteur culturel (culture, immigration, communautés culturelles) et les dossiers relatifs à la justice, aux droits de la personne et à la protection du citoyen. Enfin, les questions relatives à la science et à la technologie et aux communications tombent aussi sous le mandat de cette Direction, tout comme ce qui touche à l'aménagement (affaires municipales, parcs et loisirs).

La Direction, en étroite collaboration avec le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu Amérindien et Inuit (SAGMAI), s'occupe également des questions relatives aux Amérindiens et Inuit dans le dossier constitutionnel autochtone. Ce dossier a été particulièrement actif au cours de l'année alors qu'il a donné lieu à une conférence des Premiers ministres et à plusieurs conférences des ministres et hauts fonctionnaires responsables des questions autochtones.

La Direction est également responsable de la négociation de nombreuses ententes dans le domaine social, plus particulièrement dans le secteur de la main-d'oeuvre, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la technologie, de même que dans le domaine de la justice et de l'habitation.

4.2 Ses activités

4.2.1 L'éducation

Deux rapports, les rapports Johnson et Nielsen, rendus publics respectivement en février 1985 et en février 1986, ont directement influencé les relations intergouvernementales dans le domaine de l'enseignement postsecondaire en 1985-1986. Le premier dénonçait le détournement par les provinces des fonds fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire et suggérait que toute augmentation du financement fédéral soit conditionnelle à une augmentation du financement accordé par les provinces. Le second établit l'incapacité du système actuel de transfert (le financement des programmes établis) de répondre aux objectifs fédéraux en matière d'enseignement supérieur. Il suggère de remplacer cette formule par un système qui contraindrait davantage les provinces à respecter les objectifs et critères fédéraux dans ce domaine.

Le SAIC a participé à un groupe de travail interministériel chargé d'étudier le rapport Johnson et d'articuler une position du Québec à son égard. Il a également préparé et participé aux rencontres du C.M.E.C. et de son Conseil exécutif qui se sont à plusieurs reprises penchés sur ce rapport.

En ce qui concerne le rapport Nielsen, le SAIC a entrepris une étude de ce rapport avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science. Cette étude sera l'un des éléments dont tiendra compte le C.M.E.C. dans la réaction préliminaire qu'il entend faire parvenir à court terme au gouvernement fédéral.

4.2.2 La santé

C'est dans le prolongement de discussions déjà amorcées de façon bilatérale entre chaque province et le gourvernement fédéral que s'est inscrite la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé tenue à Winnipeg les 16 et 17 mai 1985. Le Québec a réitéré à cette occasion le maintien de son opposition à la Loi canadienne sur la santé (C-3) tout en soulignant encore une fois la diminution graduelle du financement du gouvernement fédéral dans ce secteur. Un autre sujet d'importance a été soulevé par les ministres, soit l'avenir du système canadien de soins de santé. Faisant état des différents problèmes vécus par le Québec, tels le vieillissement de la population, la sécurité dans les établissements hospitaliers, etc., le ministre de la Santé a par la suite annoncé la mise sur pied d'une commission d'étude qui permettra de revoir le système.

Sur la scène interprovinciale, les ministres de la Santé se sont rencontrés à Toronto les 25 et 26 septembre 1985. Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient la rationalisation des services de transplantation, les questions relatives aux médicaments, les stratégies de contrôle des coûts, la main-d'oeuvre médicale, les effets de l'utilisation des pesticides dans la santé et le sida.

4.2.3 La main-d'oeuvre

L'année 1985-1986 aura été marquée par de nombreux changements dans la programmation de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), changements qui ont entraîné d'importantes négociations fédérales-provinciales.

Création d'emplois

Ces changements étaient prévisibles en début d'année parce que les Premiers ministres se sont eux-mêmes entendus sur la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie globale en matière d'emploi (Conférence des Premiers ministres sur l'économie tenue à Régina en février 1985).

Des négociations poursuivies entre fonctionnaires durant l'été 1985 ont abouti à l'automne à une Entente Québec-Canada sur la planification de l'emploi. Cette entente porte spécifiquement sur trois programmes d'emplois qui peuvent cependant comporter des interventions de formation. Le principal programme est celui du «Développement de l'emploi» qui a remplacé «Canada au Travail». Les deux autres sont «Intégration professionnelle» et «Innovation».

Formation professionnelle

Des discussions ont été entreprises en vue du renouvellement de l'Accord sur la formation professionnelle des adultes (FPA) conclu en 1982, lequel cessait d'avoir effet à compter du 31 mars 1986. En vertu de tels accords, les provinces obtiennent une contribution financière importante du gouvernement fédéral au profit de la FPA (139 millions $ pour le Québec en 1985-1986). Dès septembre 1985, le gouvernement fédéral a cependant indiqué qu'il entendait réduire cette contribution à compter de 1986. De nouvelles conditions ont aussi été précisées en cours de négociations. Les négociations se poursuivent dans ce dossier.

Mesures d'intégration

Un autre dossier important a fait l'objet de négociations en 1985-1986, celui du financement des mesures d'intégration des bénéficiaires d'aide sociale au marché du travail. En avril 1984, le Québec avait déjà conclu une entente particulière de deux ans avec le gouvernement fédéral.

En septembre 1985, le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social s'est engagé auprès de ses homologues provinciaux à faciliter le financement fédéral de telles mesures d'intégration. Depuis, les négociations ont progressé mais aucune entente n'a encore été signée entre une province et le gouvernement fédéral.

4.2.4 L'immigration

En 1985-1986, les questions des revendicateurs du statut de réfugié et des frais imposés par le gouvernement fédéral aux services d'immigration ont particulièrement retenu l'attention.

Dans ce domaine, les problèmes se font de plus en plus aigus, compte tenu notamment de l'absence de participation financière du gouvernement fédéral dans les services offerts à cette clientèle, des difficultés que rencontre le Québec dans la sélection de ces personnes et dans la détermination du nombre qu'il peut accueillir. Des discussions avec les ministres fédéraux responsables de ces dossiers viennent de s'amorcer.

4.2.5 Les autochtones

La Conférence des Premiers ministres sur les questions constitutionnelles, tenue les 2 et 3 avril 1985, n'a pas permis aux gouvernements et aux associations autochtones de s'entendre sur un amendement constitutionnel qui aurait consacré le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Les 20 et 21 mars 1986, les ministres des provinces et du fédéral responsables de ces questions ont rencontré à nouveau les associations autochtones pour préparer la 4e conférence des Premiers ministres qui se tiendra en avril 1987. Les participants ont convenu alors de planifier les travaux et les rencontres nécessaires à l'obtention d'un consensus sur un amendement constitutionnel qui précéderait cette conférence et serait soumis aux Premiers ministres.

À l'occasion de cette rencontre, les ministres québécois présents ont précisé que le Québec souhaite une reconnaissance constitutionnelle du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, sujette à la négociation et à la conclusion d'ententes entre les provinces et les Nations autochtones qui le désirent. Les représentants québécois ont ajouté que, même si l'absence du Québec à l'Accord constitutionnel de 1982 les empêchait pour l'instant de souscrire formellement à un tel amendement constitutionnel, ils n'en entendaient pas moins jouer un rôle actif dans ces discussions d'ici avril 1987.

4.2.6 Justice

Dans le domaine de la justice, au cours de la dernière année, les ministres se sont rencontrés à deux reprises, au plan interprovincial à Régina et fédéral-provincial à Vancouver. L'attention des ministres a été retenue par plusieurs dossiers, dont ceux relatifs à l'indemnisation des personnes victimes d'une erreur judiciaire, l'aide juridique, les personnes victimes d'actes criminels, les enfants portés disparus, etc. Par ailleurs, deux sujets ayant des incidences constitutionnelles ont aussi été abordés par les ministres: l'enchâssement du droit à la propriété dans la Constitution et la nomination des juges. Le gouvernement fédéral cherche à mettre en place un système qui permettrait aux provinces d'être consultées sur la nomination des juges. Dans le passé, celles-ci ont réclamé le pouvoir de nommer les juges de la Cour supérieure.

4.2.7 Les droits de la personne

Le Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne, auquel le Québec participe, s'est réuni une première fois à Edmonton les 30 et 31 mai 1985, puis à Ottawa le 25 novembre 1985.

Dans le cadre des activités du Comité permanent relatives à la présentation des rapports aux Nations Unies, le Québec terminait, en décembre 1985, son deuxième rapport sur les articles 6 à 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que son huitième rapport concernant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Selon le souhait du Québec, ce dernier a fait partie de la délégation canadienne lors de la 42e session de la Commission annuelle des droits de l'homme des Nations Unies qui s'est tenue à Genève du 3 février au 14 mars 1986.

Au cours de l'année 1985-1986 s'est tenue également la 4e conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des droits de la personne, soit les 12 et 13 septembre 1985.

Dans le secteur des droits de la personne, d'autres sujets d'importance ont également été abordés, tels les programmes d'accès à l'égalité, la deuxième décennie des Nations Unies contre le racisme, la Convention internationale contre la torture, le projet de Convention internationale sur les droits de l'enfant, etc.

4.2.8 La condition féminine

En 1985-1986, le Québec a participé, dans le secteur de la condition féminine, à trois rencontres ministérielles dont la 4e conférence annuelle des ministres responsables, qui s'est tenue à Winnipeg les 6 et 7 juin 1985. Parmi les sujets qui ont été abordés, on peut citer celui de l'intégration des questions relatives à la condition féminine aux conférences des Premiers ministres sur l'économie. En ce qui a trait à la Conférence des Premiers ministres de novembre 1985, le gouvernement québecois a exprimé son accord sur la déclaration de principe, mais a réitéré sa volonté d'assumer lui-même ses responsabilités pour la mise en oeuvre de ces principes, notamment en ce qui concerne les garderies et la formation professionnelle des femmes.

Au cours de cette conférence, les ministres de la Condition féminine ont étudié les dossiers des femmes battues, des femmes immigrantes, de la Conférence de Nairobi marquant la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme et du financement des services de garde.

Les deux autres conférences ministérielles, qui ont eu lieu le 17 octobre 1985 et le 6 février 1986, avaient pour objectif la préparation et le suivi de la Conférence des Premiers ministres de novembre, de même que la préparation de la 5e conférence annuelle des ministres responsables de la Condition féminine qui se tiendra en Colombie Britanique au mois de juin 1986.

4.2.9 Les affaires culturelles

Deux éléments ont dominé le secteur des affaires culturelles en 1985-1986. D'une part, le ministre fédéral responsable de ce dossier a multiplié les interventions: mise sur pied de plusieurs groupes d'étude, intention déclarée de produire un livre vert sur la politique culturelle canadienne, plans d'action visant à développer les industries culturelles canadiennes, etc. D'autres part, le début éventuel de pourparlers sur la libéralisation des échanges avec les États-Unis a provoqué des remous dans les milieux culturels canadiens, lesquels insistent pour que le secteur culturel soit tenu à l'écart de ces tractations.

Deux conférences fédérales-provinciales ont eu lieu au cours de la dernière année. La première s'est tenue à Halifax, en septembre 1985. La seconde a eu lieu à Montréal, en mars 1986, et s'est penchée sur le sort de deux industries culturelles importantes: le cinéma et l'édition.

Dans ce contexte, le Québec a participé activement aux diverses rencontres intergouvernementales et a servi d'exemple aux autres provinces, voire même au gouvernement fédéral, par ses mesures originales en matière de soutien à la culture.

Enfin, l'Entente auxiliaire de développement des équipements culturels a été mise en marche par son comité de gestion. Rappelons que les deux grands projets reliés à cette entente auxiliaire sont le musée des Beaux-Arts et la Cité du Cinéma.

4.2.10 Communications

Deux grands dossiers ont retenu l'attention dans ce secteur, en 1985-1986. En premier lieu, suite au dépôt du rapport du groupe de travail sur l'avenir de la télévision francophone, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé, le 13 février 1986, une Entente de concertation et d'harmonisation sur le développement de la télévision francophone. Un comité de coordination, co-présidé par les deux sous-ministres des Communications, est chargé d'assurer la mise en oeuvre de cette entente.

Par ailleurs, c'est au cours de la dernière année que le gouvernement fédéral et les provinces ont entrepris ensemble de procéder à une révision des politiques de télécommunication au Canada. Ce long processus a déjà donné lieu à de nombreuses rencontres de fonctionnaires et a aussi fait l'objet d'une Conférence fédérale-provinciale en février 1986.

4.2.11 La science et la technologie

L'année 1985-1986 a vu se poursuivre les efforts en vue de l'établissement d'une politique nationale de la science et de la technologie. À cet effet, il y a eu rencontre privée des ministres fédéral et provinciaux responsables de ces questions, en septembre 1985. Par la suite, les travaux d'élaboration se sont poursuivis par des rencontres de sous-ministres et de hauts fonctionnaires. L'objectif visé est de concilier les priorités et les spécificités des provinces avec l'approche globalisante du gouvernement fédéral.

D'autre part, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont paraphé, le 10 juin 1985, une Entente auxiliaire de cinq ans sur le développement scientifique et technologique. Cette entente contient une somme totale de 100 millions $ et concerne le financement de deux centres de recherche (Institut d'optique et Laboratoire d'électrochimie) ainsi que des programmes d'appui au développement technologique.

4.2.12 Les affaires municipales

La Fédération canadienne des municipalités a étudié pendant l'année les besoins financiers des municipalités canadiennes en matière d'infrastructure. En juillet 1985, la Fédération rendait public un rapport faisant état d'un besoin de 12 milliards $ pour la période 1986-1990 pour maintenir ou améliorer les infrastructures des municipalités. Elle rencontrait de plus le ministre fédéral des Finances afin d'obtenir une participation financière du gouvernement fédéral.

Au cours de leur conférence annuelle en août 1985, les ministres des Affaires municipales ont abordé la question du financement des infrastructures municipales.

4.2.13 Tourisme

Deux réunions ont eu lieu au cours de la dernière année dans le secteur du tourisme. Il y a d'abord eu en octobre, à Ottawa, une Conférence nationale sur le tourisme de demain. Cette rencontre, qui était présidée par les ministres provinciaux et fédéral, réunissait environ deux cents représentants du secteur privé, dont une soixantaine en provenance du Québec. Cette conférence a permis de faire le point sur la situation de l'industrie au Canada et sur ses perspectives d'avenir. En novembre, une rencontre fédérale-provinciale avait lieu à Vancouver. À cette occasion, les ministres sont parvenus à s'entendre, après cinq ans de discussions, sur une entente délimitant les rôles et responsabilités entre les provinces et le fédéral dans le secteur touristique. Au plan bilatéral Ottawa-Québec, la dernière année fut surtout marquée par la mise en oeuvre de l'Entente auxiliaire sur le tourisme qui fut signée 16 janvier 1985. Plus de cent vingt projets ont été présentés à l'entente; de ce nombre une trentaine ont été acceptés. Ceux-ci entraineront des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars.

4.2.14 Les parcs

L'événement principal à souligner dans ce domaine a été la présentation par le Québec du projet du parc Saguenay à l'Entente auxiliaire sur le développement touristique que les deux grouvernements avaient signé en janvier 1985. Après de longues discussions, la partie fédérale a finalement accepté que la zone périphérique du parc puisse être admissible à une aide maximum possible de 10 millions $.

4.2.15 Le travail

Le domaine du travail a été marqué en juillet dernier par la seconde rencontre fédérale-provinciale des ministres du Travail. Les ministres y ont abordé des questions telles que l'emploi à temps partiel, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et l'adaptation des travailleurs.

4.2.16 La protection du consommateur

L'octroi de licences pour les produits pharmaceutiques a une fois de plus marqué le dossier de la protection du consommateur. La commission Eastman, chargée d'enquêter sur la situation de l'industrie pharmaceutique au Canada, déposait son rapport au printemps 1985. Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations rencontrait en juin 1985, dans le cadre de sa tournée canadienne sur ce rapport, le ministre québécois de la Science et de la Technologie. Lors de cette rencontre, ce dernier rappelait au ministre fédéral qu'aux termes de la position du Qué-

bec, une période minimale de protection de cinq ans doit être accordée avant qu'une licence obligatoire de fabrication ne soit octroyée et qu'une protection sélective supplémentaire de sept ans doit être accordée aux personnes qui s'engagent à respecter certaines conditions ayant trait à la recherche et au développement, à la fabrication ou à l'exportation. Un projet de loi fédéral devrait être déposé au cours de l'année 1986.

4.2.17 L'habitation

Les discusions en cette matière, au cours de l'année écoulée, ont porté essentiellement sur la négociation d'un accord fédéral-provincial. Dans ce contexte, le Québec a assumé la présidence du groupe de travail sur l'habitation sociale. À la suite de la Conférence des ministres de l'Habitation tenue en juillet 1985, le Cabinet fédéral, sur recommandation du ministre responsable de la Société d'hypothèque et de logement, donne son approbation aux principes de l'entente proposée. De plus, des discussions bilatérales débutaient afin d'en arriver à la conclusion d'ententes de mise en oeuvre.

L'entente-cadre a été approuvée par le Québec en mars 1986. Elle permet entre autres de mettre en oeuvre des programmes d'habitation sociale et d'assurer une certaine continuité des interventions en matière d'habitation sociale à l'égard des plus démunis.

4.2.18 La protection civile

Le domaine de la protection civile a été principalement marqué par le débat entourant la volonté du gouvernement fédéral de déposer un projet de loi sur les situations d'urgence. Ainsi, certaines provinces, dont le Québec, se sont opposées lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des mesures d'urgence en février 1986, à ce que le fédéral légifère en matière d'**urgence civile interne**. En effet, ces provinces considèrent que les législations actuelles à cet égard sont suffisantes et qu'il s'agit d'une responsabilité qui relève d'abord des provinces.

4.2.19 Sécurité du revenu

Dans le domaine des régimes de retraite, c'est au cours des rencontres des ministres des Finances que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur une augmentation de cotisation au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada. Ainsi, les cotisations seront haussées à compter du 1er janvier 1987 de .20 % annuellement pour une période de cinq ans. Par la suite, la hausse des cotisations sera limitée à .15 % annuellement pour les vingt années suivantes, sujet à une révision du financement par les gouvernements à intervalles de cinq ans.

Le gouvernement fédéral a, par ailleurs, mis sur pied une commission d'enquête sur l'assurance-chômage, connue sous le nom de commission Forget. Celle-ci doit soumettre en septembre 1986 des recommandations importantes sur le régime d'assurance-chômage. Le Québec a entrepris une étude concernant l'incidence sur son régime d'aide sociale d'une transformation éventuelle de l'assurance-chômage.

4.2.20 Les loteries

Dès septembre 1984, le gouvernement fédéral s'était montré prêt à négocier son retrait définitif du champs des loteries. Les négociations alors engagées ont résulté en juin 1985 en une entente fédérale-provinciale consacrant, à l'exception des courses de chevaux, le retrait du fédéral du champ des jeux, paris et loteries. En contrepartie, le gouvernement fédéral a obtenu 100 000 000 $ des provinces, dont le paiement sera étalé sur trois ans. La part du Québec, assumée par Loto-Québec, sera d'environ 28 millions $.

5. La Direction des affaires économiques et financières

5.1 Son rôle

La Direction des affaires économiques et financières assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes pour toutes les questions de nature économique et financière.

Cette Direction doit veiller à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales du Québec dans les dossiers sectoriels de l'industrie et du commerce, du commerce extérieur, de l'énergie, des ressources, des forêts, des transports, de l'environnement, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, du développement économique régional, des travaux publics, des statistiques et des institutions financières de même que dans les dossiers relatifs aux finances publiques.

En matière de développement économique régional, la Direction des affaires économiques et financières a assumé la négociation de l'entente-cadre avec le gouvernement fédéral et elle coordonne la négociation des ententes auxiliaires avec la collaboration de la Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles. Depuis l'été 1984, elle est également responsable de l'administration, de la coordination des comités de gestion et de la direction des secrétariats de ces ententes.

5.2 Activités

5.2.1 Les conférences des Premiers ministres

La première conférence fédérale-provinciale annuelle sur l'économie, tenue aux termes du Protocole d'entente signé à Régina, a eu lieu à Halifax en novembre 1985. À cette occasion, les Premiers ministres fédéral et provinciaux ont conclu une entente prévoyant la pleine participation des provinces aux négociations d'un traité de libre-échange avec les États-Unis et aux négociations multilatérales du GATT.

Par ailleurs, la Conférence des Premiers ministres des provinces, tenue à Saint-Jean, Terre-Neuve, du 20 au 22 août 1985, a également porté en majeure partie sur des sujets de nature économique.

La Direction des affaires économiques et financières a assumé la responsabilité de la coordination et de la préparation des documents pour ces conférences.

5.2.2 Les finances

Les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces couvrent la période 1982-1987. Le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement en 1985 de revoir les arrangements actuels de façon à diminuer la croissance des transferts dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire dès 1986-1987. La péréquation n'est toutefois pas touchée par cette mesure.

Le budget fédéral de mai 1985 proposait de limiter l'augmentation des transferts aux provinces, au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire, de façon à réaliser des économies d'environ 2 milliards de dollars en 1990-1991. Malgré de multiples représentations du Québec et d'autres provinces, le ministre des Finances du Canada a déposé aux Communes le 16 février 1986 le projet de loi C-96, qui propose, pour l'essentiel, de mettre en oeuvre les mesures envisagées dans le budget de mai 1985. Dès 1986-1987, le Québec aurait à subir un manque à gagner de 82 M $ au titre du financement des programmes établis.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a adopté en 1985 la Loi sur les paiements supplémentaires de péréquation qui ajoutait 285 M $ au total en péréquation pour les années 1985-1986 et 1986-1987, dont 110 M $ pour le Québec en 1985-1986 seulement. Établis sur une garantie de paiements ne devant pas être inférieurs à 95 % de ceux de l'année précédente, les fonds ajoutés par Ottawa s'avèrent maintenant insuffisants, à la lumière de données plus récentes, pour assurer au Québec le minimum de 95 %. Seule province ainsi pénalisée, le Québec réclame 66 M $ en supplément, demande que le gouvernement du Canada a rejetée.

5.2.3 Le commerce extérieur

Au cours de l'année, des étapes importantes ont été franchies dans le dossier du libre-échange Canada-États-Unis et dans celui des négociations commerciales.

Les relations commerciales Canada-États-Unis

Les discussions amorcées depuis plusieurs années en vue de libéraliser le commerce entre le Canada et

les États-Unis ont pris une tournure décisive à partir du Sommet de Québec en mars 1985. Le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney s'engageaient alors à mettre un frein au protectionnisme et chargeaient leur ministre respectif du Commerce d'explorer les moyens de réduire et d'éliminer les barrières entravant le commerce bilatéral. Le gouvernement canadien explique son initiative de proposer de telles négociations par la montée du protectionnisme aux États-Unis qui menace les exportations canadiennes et par la nécessité d'accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux.

Suite à cette démarche, le gouvernement canadien a constitué un comité fédéral-provincial permanent sur les négociations commerciales présidé par le négociateur en chef, M. Simon Reisman. Ce comité s'est réuni à trois reprises depuis le début de l'année. Il a été notamment question au cours de ces réunions de la participation des provinces aux négociations ainsi que des objectifs et des priorités de négociation au Canada.

Au Québec, le Premier ministre annonçait en janvier dernier la formation d'un sous-comité ministériel sur la libéralisation des échanges. Ce sous-comité est appuyé notamment par un comité consultatif présidé par M. J.-H. Warren.

Les négociations commerciales multilatérales

En novembre 1985, les parties contractantes du GATT se sont mises d'accord pour mettre sur pied un comité préparatoire pour le prochain round; on a également décidé de la tenue d'une réunion ministérielle qui lancerait officiellement les prochaines négociations commerciales multilatérales en septembre 1986. Le Canada a fortement supporté l'ouverture d'un nouveau round. On prévoit qu'en plus de traiter des sujets couverts dans les négociations précédentes, tels les tarifs douaniers et les obstacles non tarifaires, de nouveaux domaines seront abordés dont le commerce des services, la propriété intellectuelle, la haute technologie et les mesures commerciales liées à l'investissement.

Le développement régional

Les négociations entreprises en 1984-1985 et 1985-1986 ont donné lieu à la signature des nouvelles ententes auxiliaires suivantes en 1985-1986.

Le 30 avril 1985, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier a été signée, pour une somme de 300 millions $ (Canada 50 % - Québec 50 %). Cette somme se répartit parmi les programmes suivants:

Volet I	Aménagement de la forêt publique	190 000,0 $
Volet II	Aménagement de la forêt privée	90 000,0 $
Volet III	Aménagement des terres fédérales	4 000,0 $
Volet IV	Infrastructures des pépinières	10 000,0 $
Volet V	Administration	6 000,0 $
		300 000,0 $

Le 10 juin 1985, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique a été signée, pour une somme de 100 millions $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette somme se répartit parmi les programmes suivants:

Volet I	Centres de recherche	60 000,0 $
Volet II	Appui au développement technologique	38 000,0 $
Volet III	Gestion	2 000,0 $
		100 000,0 $

Le 5 juillet 1985, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral a été signée, pour une somme de 100 millions $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette somme se répartit parmi les programmes suivants:

Programme I	Activités géoscientifiques	34 750,0 $
Programme II	Recherche et développement sur l'amiante	8 000,0 $
Programme III	Infrastructures de développement minéral	42 000,0 $
Progaramme IV	Désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer	15 000,0 $
Programme V	Information du public	250,0 $
		100 000,0 $

Le 7 juillet 1985, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports a été signée, pour une somme de 170 millions $ (Canada 50 % — Québec 50 %). Cette somme se répartit parmi les programmes suivants:

Volet I	Recherche et développement	15 000,0 $
Volet II	Amélioration d'infrastructures routières	98 000,0 $
Volet III	Transport maritime et aérien	31 000,0 $
Volet IV	Transport urbain	25 000,0 $
Volet V	Gestion	1 000,0 $
		170 000, $

Si on ajoute à ces ententes, celles signées en 1984-1985 sur le développement industriel (350 millions $), sur le développement touristique (100 millions $), sur le développement des entreprises de communication (40 millions $) et sur les équipements culturels (40 millions $), un grand total de 1.2 milliard $ est réparti entre huit (8) ententes auxiliaires.

De cette somme, les différents comités de gestion ont recommandé pour acceptation, par les différents ministres, des programmes et projets pour plus de 950 millions $.

5.2.4 L'industrie et commerce

Dans ce secteur, les dossiers de la pétrochimie et les réunions fédérales-provinciales concernant le développement économique et régional ont retenu l'attention au cours de la dernière année.

La pétrochimie québécoise

Depuis sa création en octobre 1980, Pétromont, qui constitue le coeur de la pétrochimie québécoise, a vu son avenir compromis par un ensemble d'événements et de décisions. D'abord, le programme énergétique national (PEN) qui a eu pour effet de faire augmenter le coût des intrants de la pétrochimie de l'Est. Ensuite la récession économique et finalement la menace de fermeture de l'usine de polyéthylène de Montréal Est (principal client de l'usine de Varennes de Pétromont), ce qui amena le gouvernement du Québec à jouer un rôle dans son sauvetage par l'entente du 10 septembre 1984. Par cette entente, le gouvernement du Québec s'engage avec la Société générale de financement (SGF), Union Carbide et Pétromont à compenser les pertes de l'usine d'éthylène et de l'usine de polyéthylène (prise en charge par Pétromont) pendant une période de quatre ans. Ce délai devrait permettre de mieux définir et de mettre en place les projets de consolidation afin d'assurer la viabilité à long terme de Pétromont.

Le gouvernement du Québec s'est donc fermement engagé à protéger l'industrie pétrochimique montréalaise. C'est ainsi qu'en décembre 1985, les gouvernements du Canada et du Québec se sont entendus pour offrir un programme d'assistance financière à la Société Pétromont par lequel Pétromont recevra 55,8 M $ d'aide fédérale pour améliorer et moderniser son usine. Cette aide jumelée à l'aide déjà acquise du gouvernement du Québec, dans le cadre de l'Entente du 10 septembre 1984, devrait permettre à Pétromont de retrouver sa rentabilité. Les fonds fédéraux devront être utilisés dans le cadre du programme de modernisation, donc à des fins d'investissement seulement.

Le développement économique et régional

En début d'année, les ministres responsables du Développement économique et régional ont publié un document portant sur neuf principes de développement économique et régional considérés comme les lignes directrices pour mettre en oeuvre des mesures de développement économique et régional. De même, cette entente comprenait un plan d'action auquel ont adhéré tous les gouvernements. Conformément à ce plan d'action, le 16 octobre 1985, le gouvernement du Québec approuvait un protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec afin de réaliser l'objectif de déréglementation et de réduction de la paperasserie touchant la PME.

En mars 1985 le gouvernement fédéral proposait que les différentes formes d'aide offertes dans le cadre du programme d'aide au développement industriel régional (PDIR) (modernisation, mises sur pied d'entreprises nouveiles ou agrandissement) soient administrées par les provinces. Toutefois, comme il a été impossible de s'entendre sur les critères de sélection des projets et la gestion de l'entente, le Québec et le gouvernement fédéral continuent donc d'administrer leurs programmes respectifs.

5.2.5 L'agriculture

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris en 1985 une série d'études ayant pour objectif de définir une politique agricole canadienne. La décision à cet égard fut prise suite à une proposition du gouvernement fédéral faite à l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres de novembre 1985. Les ministres de l'Agriculture se sont réunis en janvier 1986 pour faire le point sur l'orientation des études confiées à cinq groupes de travail qui s'intéressent aux questions suivantes: le crédit et la fiscalité, les mesures d'aide en cas de catastrophes

naturelles, la conservation et l'amélioration des ressources agricoles, le transfert de technologie et les politiques de commerce agricole.

Le dossier de la stabilisation des revenus agricoles a connu de nouveaux développements au cours de l'année. Le gouvernement fédéral a en effet adopté en juin la Loi C-25 qui modifie la Loi sur la stabilisation des prix agricoles pour permettre l'établissement de programmes tripartites (fédéral, provinces, producteurs) de stabilisation des revenus agricoles qui impliquent la disparition des programmes provinciaux existants.

Le dossier du territoire exproprié de Mirabel fait toujours l'objet de discussions entre le Québec et le gouvernement fédéral. Suite à la signature d'un protocole d'entente en mars 1985 entre le gouvernement fédéral et les représentants des expropriés sur les conditions de revente des terres expropriées, les deux gouvernements ont négocié un accord pour régler les questions relatives aux équipements publics et prévoyant un programme de relance de l'agriculture. Le Québec a accepté les termes du projet d'accord qui a été transmis au gouvernement fédéral pour signature.

5.2.6 L'énergie

Le secteur de l'énergie au Canada a connu des changements importants en 1985-1986, particulièrement dans le domaine du gaz naturel. Annoncée dans l'«Accord de l'Ouest» sur le pétrole de mars 1985, l'«Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel» a été signée le 31 octobre 1985. Celle-ci, qui s'appliquera pleinement à partir du 1er novembre 1986, prévoit notamment une négociation libre des prix et des conditions entre vendeurs et acheteurs de gaz naturel au Canada. Le Québec a réagi positivement à cette entente en indiquant son intention de participer activement aux travaux de l'Office national de l'énergie et aux consultations prévues à l'Entente afin de faire bénéficier au maximum les consommateurs québécois des avantages de la déréglementation du gaz naturel.

Le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources et son homologue fédéral signaient, le 13 février 1986, une Entente fédérale-provinciale sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie. Valide jusqu'en 1988, cette entente prévoit des déboursés de l'ordre de 38 M $ dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Dans le même domaine, le Québec s'est vu confier la présidence du Comité sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie du Conseil des ministres de l'Énergie des provinces, lors de la réunion annuelle tenue à Charlottetown en septembre 1985.

5.2.7 L'environnement

Le dossier des précipitations acides a surtout évolué au plan bilatéral. En effet, à la suite de l'adoption par les gouvernements fédéral et provinciaux du programme canadien d'assainissement des émissions d'anhydride sulfureux (SO_2), l'étape suivante consistait à définir, dans chacune des provinces, des mesures devant permettre de rencontrer les objectifs fixés dans ce programme. Au Québec, une série de rencontres avec des responsables fédéraux ont eu lieu concernant, entre autres, le problème posé par la fonderie Horne de Noranda.

Les discussions ont permis de retenir la construction d'une usine d'acide sulfurique comme instrument de dépollution et de reconnaître le Québec à titre de maître d'oeuvre de son implantation.

Les autres questions qui ont retenu l'attention sur la scène fédérale-provinciale ont trait à la gestion des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux, à l'eau et à la coordination intergouvernementale.

Entre temps, le Québec et le fédéral ont renouvelé l'Entente sur les réseaux climatologiques. Dans la même veine, des discussions ont été entamées au sujet de l'Entente existante sur le monitorage de la qualité des eaux.

5.2.8 Les mines

En juillet 1985 était signée l'Entente Canada-Québec sur le développement minéral. L'Entente, d'une durée de cinq ans, compte cinq programmes et est dotée de crédits de 100 M $. Des discussions avec le gouvernement fédéral se tiennent depuis janvier 1986 afin d'ajouter trois nouveaux programmes. Plusieurs réunions techniques ont été tenues en vue de jeter les bases d'une entente de concertation et d'harmonisation dans les domaines de la recherche et du développement, des activités géoscientifiques et de l'échange de données.

Au cours de réunions interprovinciales et fédérales-provinciales, le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources a annoncé son intention de mettre sur pied un groupe de travail pour défendre les intérêts de l'amiante; par ailleurs, il a indiqué que le Québec possédait l'entière juridiction sur ses ressources minérales et qu'à ce titre, il assumait la pleine responsabilité de la gestion des fermetures de villes minières. Un document sur le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine des ressources minérales a été déposé pour l'information des autres provinces.

Enfin, les fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des représentants de l'industrie ont étudié le problème de la fiscalité minière. Un rapport sera déposé en juin 1986.

5.2.9 Les forêts

La signature en avril 1985 de l'Entente auxiliaire sur le développement forestier constitue l'événement principal dans le secteur forestier. L'Entente, d'une durée de cinq ans, prévoit des investissements totaux de 300 M $. Les programmes de reboisement des forêts publiques et privées occupent une part importante des budgets de l'Entente.

En 1985-1986, l'exportation de bois d'oeuvre aux États-Unis a fait l'objet d'un litige important entre les deux pays. Le principal argument retenu par les tenants du protectionnisme américain veut que les faibles droits de coupe chargés à l'industrie forestière canadienne par les provinces constituent une subvention assimilée à une pratique commerciale déloyale. Des pourparlers techniques entre le Canada et les États-Unis sont en cours pour tenter d'infléchir l'évolution des actions protectionnistes. Le Québec suit de près les discussions.

Plusieurs réunions se sont aussi tenues aux niveaux interprovincial et fédéral-provincial en vue de développer des politiques et des programmes conjoints. En particulier, le nouveau Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), dont la présidence a été assumée cette année par le Québec, assurera un lien constant entre les gouvernements membres.

5.2.10 Les pêches maritimes

Outre les discussions fédérales-provinciales courantes ayant trait à l'élaboration des plans de pêches annuels et aux sujets connexes, tels l'établissement et la répartition des quotas, l'émission des permis, les allocations de quotas aux entreprises, etc., l'événement à retenir est la convocation par le ministre fédéral de Pêches et Océans d'une série de réunions des ministres des Pêches de l'Est du Canada. Il s'agit d'une opération de consultation menée à la suite de la Conférence des Premiers ministres tenue à Halifax, en novembre 1985. S'étalant sur la période de janvier à juin 1986, elle porte sur la définition des orientations et des politiques futures des gouvernements en matière notamment de qualité, de gestion de la ressource, de développement de l'industrie de la pêche, de commerce extérieur et de stabilité des revenus.

Les deux premières réunions ont eu lieu en janvier et mars 1986. La gestion de la ressource vue sous l'angle international et la qualité des produits de la pêche sont les sujets qui ont été discutés. Les provinces se sont prononcées en faveur du principe d'une réduction graduelle des quotas de pêche alloués aux pays étrangers.

5.2.11 Les transports

L'événement majeur des relations fédérales-provinciales en matière de transport fut la publication du projet de réforme «Aller sans entraves». Celui-ci soulève de nombreuses questions relatives au transfert d'activités, à la compétence des provinces sur le transport routier, à l'abandon de services ferroviaires, etc.

Notons aussi la signature, en juillet 1985, de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des transports. Cette entente prévoit qu'une somme de 170 M $, financée à parts égales, sera dépensée sur cinq ans.

Transport aérien

L'avenir des aéroports de Montréal fait l'objet d'une étude de la part du Comité consultatif mis en place en cours d'année et qui devrait déposer son rapport final en 1986. La déréglementation du transport aérien intérieur a aussi provoqué beaucoup d'activités dans l'industrie. On a pu suivre, en particulier, la tentative d'achat de Nordair par Québécair (Société québécoise du transport). Pour ce qui est de la gestion aéroportuaire, le gouvernement fédéral veut forcer le réseau d'aéroports à s'autofinancer. Cette nouvelle politique exigera la participation des pouvoirs locaux. De plus, les impératifs de la sécurité dans les aéroports obligeront le gouvernement fédéral à revoir cette politique.

Transport maritime

Deux documents ont retenu l'attention dans le domaine du transport maritime en 1985: le rapport Sletmo et «Aller sans entraves». Le gouvernement fédéral a aussi poursuivi le processus visant à mettre à jour la Loi sur la marine marchande et a déposé le projet de loi C-75, dont l'article 4 sur la récupération des coûts des services offerts par la Garde-côtière a provoqué de vives réactions. Les politiques canadiennes en matière de cabotage et de service maritime dans l'Arctique font aussi l'objet d'une révision. Il en est de même de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes. Quant au dossier du transfert des quais fédéraux au Québec, le gouvernement fédéral a développé une approche à la pièce qui correspond mieux aux besoins du Québec.

Transport ferroviaire

Il faut retenir, dans le domaine du transport ferroviaire, le dossier de la déréglementation. Les interventions du Québec ont porté sur des dossiers comme la Loi concernant le transport des voyageurs par chemin de fer (Via Rail) et la Loi concernant le transport du grain dans l'Ouest (LTGO).

Transport routier

Les relations dans le secteur du transport routier des marchandises ont été marquées par la déréglementation. Le gouvernement fédéral menace de reprendre aux provinces le contrôle de ce secteur, alors qu'il entreprend la révision de la Loi sur le transport par véhicule moteur. Il faut noter que la mise en force de la réglementation sur le transport des matières dangereuses pose aussi de sérieux problèmes aux plans légal et constitutionnel.

Transport urbain

Dans le secteur du transport urbain des personnes, l'on note le projet de Loi nationale sur le transport urbain qui a fait l'objet de consultations, le programme quinquennal d'aide financière au transport urbain (PATU) que le Québec veut voir reconduire par le gouvernement fédéral et la politique fédérale en matière de transport des personnes handicapées.

6. La Direction de la francophonie et de la coopération

6.1 Son rôle

La Direction de la francophonie et de la coopération est responsable, au sein du Secrétariat, des programmes d'appui et d'aide technique et financière aux minorités francophones hors Québec et des programmes de coopération avec les autres provinces.

La mise en oeuvre de ces programmes à la Direction de la francophonie et de la coopération est assurée par des coordonnateurs responsables des trois régions de l'Ouest canadien, de l'Ontario et de l'Est canadien, qui travaillent en étroite collaboration avec les Bureaux du Québec à Edmonton, à Toronto et à Moncton, de même qu'avec le Bureau d'Ottawa. La Direction s'occupe en plus des dossiers relatifs à la francophonie pancanadienne, qui concernent surtout des organismes nationaux membres de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.) ou qui lui sont affiliés, telles la Fédération des femmes canadiennes-françaises, la Fédération culturelle des Canadiens-français, la Fédération des jeunes Canadiens-français et l'Association de la presse francophone hors Québec.

6.1.1 Le programme d'aide technique et financière à la francophonie canadienne

Pour l'exercice financier 1985-1986, une programmation globale a été arrêtée entre le Québec et les organismes représentant les communautés francophones hors Québec, et 80 % des projets retenus initialement ont été réalisés tel que présentés. Certains projets retenus en début d'année n'ont pu être réalisés, mais ont été remplacés par d'autres correspondant mieux aux besoins des groupes concernés. De nouveaux projets ont également été présentés en cours d'année.

6.1.2 Les programmes de coopération interprovinciale

Le gouvernement du Québec a des activités de coopération avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Alberta. Grâce à ces programmes, le Québec veut assurer la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces, promouvoir les échanges de vues et de compétences, ainsi que contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture française en dehors du Québec.

Les projets de coopération se situent principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture et des communications.

C'est en 1969 que les programmes de coopération interprovinciale ont débuté d'abord avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Puis, des activités d'échanges se sont développées de façon progressive avec le Manitoba et l'Alberta.

Dans le cadre des ententes Québec-Ontario et Québec-Nouveau-Brunswick, il est prévu que des commissions permanentes se réunissent au moins une fois par année pour veiller au bon déroulement des opérations prévues, en faire l'évaluation, étudier de nouveaux projets et établir une programmation pour l'année à venir.

6.2 Ses activités

Pour l'exercice financier 1985-1986, la Direction de la francophonie et de la coopération disposait d'un budget de 1 232 700 $, soit 582 700 $ à l'intention des francophones hors Québec, 594 700 $ pour la coopération interprovinciale et 55 300 $ pour les projets non ventilés.

6.2.1 Francophonie et coopération dans l'Est canadien

Dans cette région, l'aide aux associations francophones a porté particulièrement sur le prêt de services de consultants à court et à moyen terme dans les secteurs du développement touristique, de la gestion de groupe, des relations publiques et de la presse, de la santé et de l'informatique. La Direction de la francophonie et de la coopération a également organisé des stages pour le personnel du Village pionnier acadien avec la collaboration de membres du personnel de l'institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (I.T.H.Q.). Par ailleurs, des disques ainsi que des livres québécois destinés aux enfants furent remis à différents organismes.

En plus d'organiser le séjour à Québec de jeunes Terre-neuviens francophones, la Direction a facilité la publication de différents dépliants reliés aux neuf festivais acadiens, de même que de volumes pour le Centre provincial de ressources pédagogiques de l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse et la Société Saint-Pierre de Chéticamp.

Des Acadiens ont participé à des réunions au Québec sur les écoles alternatives ainsi qu'au Salon du Monde des Affaires, alors que des chefs de choeurs québécois ont pris part au rassemblement des chorales francophones qui a eu lieu en Nouvelle-Écosse.

Le Québec a également aidé à la préparation d'une recherche d'envergure sur la distribution des services de santé à la population francophone du Nouveau-Brunswick et une subvention a été versée à la Société nationale des Acadiens afin de permettre une étude sur l'opportunité d'établir une Maison de l'Acadie au Québec.

Ces projets ont pu être réalisés grâce à des arrangements et à des ententes entre d'une part la Direction et le bureau du Québec à Moncton et, d'autre part, les organisations francophones de l'Est canadien, soit la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Édouard, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Société nationale des Acadiens.

En matière de coopération, la commission de coopération Québec–Nouveau-Brunswick s'est réunie et a établi la programmation 1985-1986. Cette programmation s'adresse en grande partie à des associations et des organismes francophones. Au niveau des échanges intergouvernementaux dans le secteur de l'éducation, plusieurs missions d'experts dans le domaine de l'enseignement ont été organisées. Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont procédé à des échanges d'élèves du secondaire dans le cadre du programme d'échange de six mois et d'étudiants universitaires dans le cadre du programme d'emplois d'été. L'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse et l'Université du Québec ont continué leur collaboration de même que la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton et la Bibliothèque nationale du Québec.

Dans le domaine culturel, une double tournée, d'écrivains québécois dans les écoles secondaires acadiennes et d'écrivains acadiens dans les écoles québécoises, a suscité encore cette année beaucoup d'intérêt. Les Salons du livre québécois ont accueilli des maisons d'édition acadiennes. Quelques tournées d'artistes et de troupes de théâtre, dans le cadre du Festival d'été de Québec, du Festival de théâtre des Amériques, du Festival acadien et du Festival des arts de Frédéricton, ont été aidées. La participation d'artistes acadiens au Salon des Métiers d'Art de Québec a reçu l'aide du Québec. Enfin, dix Acadiens ont pu bénéficier de bourses en art d'interprétation et en artisanat afin de faire des stages de perfectionnement au Québec.

La collaboration intéressante développée entre la fondation Boscoville de Montréal et la commission scolaire et la municipalité de Shédiac s'est poursuivie. La programmation 1985-1986 a aussi permis de supporter financièrement plusieurs initiatives proposées par des organismes tels que la Société Saint-Pierre de Chéticamp, la Fédération des festivals acadiens de la Nouvelle-Écosse, le Théâtre populaire d'Acadie, le Festival des métiers d'art acadien, la Galerie Restigouche, le Marathon de l'Acadie, ainsi que la présence en Acadie d'artistes et d'artisans québécois.

6.2.2 Francophonie et coopération en Ontario

Dans le cadre de sa politique de collaboration au développement des communautés francophones, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a versé, en 1985-1986, plusieurs subventions à des organismes franco-ontariens, pour des projets de nature variée. Parmi ceux-ci, on peut souligner la contribution apportée à l'Association canadienne-française de l'Ontario (A.C.F.O.) afin de défrayer une partie des coûts des fêtes qui ont souligné son 75ième anniversaire. Le festival franco-ontarien a aussi reçu l'appui du Québec. Une émission spéciale de Radio-Québec, intitulée «Le grand rendez-vous», qui reprenait les grands moments des spectacles présentés dans le cadre de ce festival a été diffusée l'automne dernier, grâce en partie à la commandite du Secrétariat.

En ce qui concerne les organismes membres de l'Association canadienne-française de l'Ontario ou qui lui sont affiliés, rappelons le support technique ou financier apporté à l'Association des enseignants franco-ontariens, la Fédération des scouts de l'Ontario, le Conseil de la coopération de l'Ontario ainsi que les ACFO régionales d'Ottawa — Carleton, Nottawasaga et du Grand-Nord.

Dans le cadre de la coopération interprovinciale, des programmes et projets nombreux et diversifés se sont réalisés sous l'égide de la Commission permanente de coopération entre le Québec et l'Ontario.

Ce sont les programmes offerts dans le domaine de l'éducation qui ont rejoint le plus de personnes. Parmi les programmes les plus importants, mentionnons le programme d'échanges d'élèves de six mois, le programme de jumelage de classes et les programmes de coopération entre les collèges et entre les universités.

Par ailleurs, le programme d'échanges d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire a permis à 100 étudiants de diverses universités québécoises de travailler, pendant l'été 1985, dans des ministères et organismes du gouvernement ontarien. Un nombre identique d'étudiants de l'Ontario a pu également séjourner au Québec à la même période, dans les mêmes conditions.

Enfin, dans le domaine culturel, de nombreux projets de coopération ou d'aide à la diffusion ont reçu un support financier du Secrétariat. Ces activités s'adressaient à des artistes, des groupes et des organismes représentant plusieurs secteurs de la culture. Les arts de la scène étaient particulièrement représentés

par Michel Lemieux, le Théâtre Repère, le Playwrights Workshop de Montréal, Geste, Tangente Danse actuelle et Contre-Courant. En terminant, il faut mentionner l'aide apportée à la circulation au Québec et en Ontario d'une exposition conjointe itinérante de gravures intitulées «Action-Impression».

6.2.3 Francophonie et coopération dans l'Ouest canadien

En Colombie-Britannique, le programme d'aide à la Fédération des Franco-colombiens a contribué à la concrétisation de quatre projets majeurs. Deux de ces programmes s'adressaient aux jeunes (formation de moniteurs de camps de vacances et création d'un vidéo à l'intention des francophones) alors que les deux autres projets, en relation avec «Paci-fête», visaient la formation en arts de la scène et en arts visuels. De plus, cette année, la Troupe de la Seizième a pu bénéficier d'une personne-ressource du Québec en scénographie. Dans le cadre d'un congrès du Pacific Northwest Council on Foreign Languages tenu à Vancouver, par l'intermédiaire de l'Association canadienne d'éducation de langue française, la Direction de la francophonie et de la coopération a favorisé la présence de libraires et de spécialistes du logiciel québécois, en concertation avec le ministère du Commerce extérieur.

En Alberta, en collaboration avec l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'action du Québec a touché les domaines du droit, de la formation, des coopératives et des communications.

C'est ainsi que, de concert avec la Faculté Saint-Jean d'Edmonton, des sessions en planification et en développement communautaire ont pu être offertes aux Franco-albertains. Le seul journal francophone de l'Alberta, le Franco, a pu améliorer la formation de ses correspondants régionaux grâce au concours d'un journaliste québécois qui lui a été prêté. De plus, grâce à la coopération du bureau du Québec à Edmonton, les organismes franco-albertains pourront publiciser leurs activités socio-culturelles dans ce journal.

En Saskatchewan, l'Association culturelle des Franco-canadiens (A.C.F.C.) a continué, en coopération avec le Québec, son projet d'implantation de l'éducation permanente en français. La Commission scolaire de Thetford-Mines et la Direction de l'éducation des adultes au ministère de l'Éducation du Québec ont apporté leur collaboration en vue de la formation au Québec d'un représentant du collège Mathieu de Gravelbourg. Un expert québécois s'est également rendu en Saskatchewan pour aider les Fransaskois à structurer un système d'éducation permanente compatible avec la dispersion des francophones à travers la province. Une aide a également été apportée à des librairies francophones de Régina et de Saskatoon afin de faciliter leur approvisionnement en livres québécois.

Dans le secteur des loisirs, un stage a pu être organisé au Québec pour des jeunes Franco-manitobains et un membre de la Société franco-manitobaine a pu suivre un cours en économie à l'UQUAM, suivi d'un stage dans la région de Québec. Le Festival du Voyageur a pu, grâce à notre aide, accueillir le spectacle de la chanteuse québécoise Marie-Michelle Desrosiers. Dans le cadre du centenaire de la mort de Louis Riel, un spectacle de Daniel Lavoie a été offert à l'Association de la jeunesse du Manitoba, en partie grâce à l'appui du Secrétariat et des conférenciers québécois qui ont fait des interventions à la Société historique de Saint-Boniface et au Centre culturel franco-manitobain.

En ce qui a trait aux activités de coopération avec les provinces de l'Ouest, elles furent nombreuses et diversifiées au cours de 1985-1986. Au Manitoba, dans le cadre de la coopération Québec-Manitoba en éducation, neuf échanges entre francophones ont pu être réalisés avec le Bureau de l'éducation française (BEF) dans le programme d'échanges de six mois d'élèves du secondaire; deux universitaires québécois ont donné des cours d'été au collège de Saint-Boniface; des conférenciers québécois ont rencontré des directeurs d'école et des éducateurs franco-manitobains, de même que des conseillers du BEF et des directeurs du collège ont pu effectuer des missions exploratoires au Québec. Le Manitoba et le Québec ont également procédé à des échanges de directeurs d'école et d'auteurs.

Dans le secteur de la culture, le Québec et le ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs du Manitoba ont organisé une semaine du film québécois à Winnipeg. Par ailleurs, le Théâtre Parminou a participé au Festival de l'Alliance 85. Cinq Québécois ont reçu une bourse afin de se perfectionner au Banff School of Fine Arts. Enfin une oeuvre d'art québécoise a été prêtée par le Musée du Québec au nouveau Calgary Centre for Performing Arts alors qu'il y a eu une participation québécoise au Symposium «Challenge for Change».

L'Alberta et le Québec ont échangé, de part et d'autre, trente étudiants, dans le cadre du programme d'échanges d'emplois d'été, alors que quatre-vingts élèves québécois et albertains du secondaire ont participé au programme d'échanges de six mois.

Pour terminer, en Colombie-Britannique, neuf étudiants québécois ont suivi les cours du collège Lester B. Pearson de Victoria grâce à l'aide du gouvernement du Québec. D'autre part, le programme de diffusion culturelle a permis la participation du groupe

Tamanous de Vancouver au Festival des Amériques de Montréal et du CINARS de Montréal au Pacific Contact de Vancoucer.

6.2.4 Les dossiers à caractère panacanadien en francophonie

La Direction de la francophonie et de la coopération a organisé plusieurs activités à caractère national avec plusieurs des fédérations nationales reliées à la F.F.H.Q., comme les Fédérations des femmes canadiennes-françaises, des centres culturels canadiens-français, des jeunes canadiens-français ou encore des associations comme celle des enseignants francophones et celle de la presse francophone hors Québec. Elle a également apporté son soutien à l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.H.Q.) qui regroupe vingt-deux hebdos francophones dans les autres provinces canadiennes en organisant des stages au Québec à l'intention de quelques uns des journalistes de ces hebdos. La Direction de la francophonie et de la coopération a également fait paraître des messages publicitaires dans ces derniers, afin de faire connaître aux communautés francophones, les programmes et services qui leur sont offerts par l'intermédiaire des bureaux du Québec et souligner certains anniversaires importants de la francophonie hors Québec.

C'est pour répondre à des besoins maintes fois exprimés par les milieux d'enseignants francophones hors Québec qu'un stage de perfectionnement pédagogique linguistique de trois semaines a été organisé en 1985 à l'Université Laval, pour une deuxième année. Seize professeurs des autres provinces canadiennes qui enseignent en français à l'élémentaire ont participé à ce stage. La sélection des professeurs a été faite par les associations francophones de professeurs ou avec les associations provinciales.

L'an dernier, une personne ressource de l'Association des radios communautaires du Québec (ARCQ) avait effectué une étude de faisabilité en matière d'organisation des radios communautaires en Ontario francophone. Cette personne a été prêtée à la Fédération des jeunes Canadiens-français pendant l'année 1985-1986, afin de planifier l'implantation de radios communautaires francophones dans l'Est, en Ontario et au Manitoba. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse des bandes sonores ont été préparées à l'intention des écoles francophones et des jeunes francophones des autres provinces ont participé à l'Assemblée annuelle de l'Association des radios communautaires du Québec.

Des subventions ont été accordées à la Fédération des femmes canadiennes-françaises concernant les dossiers des femmes au foyer, des femmes collaboratrices et de la psychologie du couple en affaires. Comme le Québec assume un net leadership dans ce dossier au Canada, l'aide de la Direction a permis aux femmes francophones hors Québec de profiter de l'expérience de l'Association des femmes collaboratrices de Québec (A.D.F.C.). Un consultant québécois a également travaillé à la Fédération des femmes canadiennes-françaises pour aider à la restructuration de l'organisme. La Direction a aidé, en autres, la Fédération culturelle des Canadiens-français à mettre sur pied un atelier sur la diffusion du théâtre francophone, grâce à la collaboration de l'Association québécoise du jeune théâtre.

7. La Direction de la planification et de la recherche

7.1 Son rôle

La Direction a pour mandat général de dégager, au plan intergouvernemental canadien, des éléments d'analyse et de prospective applicables aux différents dossiers sectoriels, dans diverses questions reliées aux affaires fédérales-provinciales et interprovinciales.

La Direction joue tout d'abord un rôle conseil auprès de la Secrétaire générale associée aux affaires intergouvernementales canadiennes et donne suite aux diverses demandes en provenance du bureau de celle-ci.

La Direction assume le Secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.) où sont discutés tous les dossiers significatifs en matière intergouvernementale canadienne. Son rôle au niveau du C.C.R.I. permet à la Direction de connaître l'état des réflexions de l'administration québécoise sur les grands dossiers dans ce domaine.

De concert avec les autres directions du Secrétariat, la Direction a également pour rôle de dégager les grands éléments de prospective dans le secteur des relations intergouvernementales.

Enfin, la Direction voit à développer des relations avec les différents organismes qui effectuent de la recherche dans le domaine des affaires intergouvernementales canadiennes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

Les grands dossiers dont s'occupe la Direction de la planification et de la recherche sont pour la plupart des dossiers à long terme. Cela explique que plusieurs des dossiers qui ont retenu l'attention cette année sont une continuation de ceux abordés en 1984-1985, alors que la Direction en était à sa première année d'existence.

7.2 Ses activités

7.2.1 Institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale

La Direction s'est intéressée à un certain nombre de dossiers généraux susceptibles d'avoir un effet structurant sur les relations intergouvernementales canadiennes du Québec. Elle s'est attardée en particulier aux différents projets d'institutionnalisation des mécanismes de coordination intergouvernementale au Canada. Ces mécanismes — les conférences, comités, groupes de travail fédéraux-provinciaux — constituent une des caractéristiques originales du fédéralisme canadien. Une telle institutionnalisation présente certains caractères d'une réforme de nature constitutionnelle, qui affecterait à terme non seulement la réforme des négociations intergouvernementales mais aussi le contenu de celles-ci et le rôle des participants.

De façon plus particulière, au cours de cette année, la Direction a étudié la question de la participation du Québec aux comités des Communes et aux comités du Sénat. La position adoptée à cet égard a été que le Québec s'abstenait, règle générale, de comparaître devant ces comités de façon à ce que les relations avec le gouvernement fédéral demeurent avant tout des rapports d'État à État. Le Québec a cependant autorisé ce genre de démarche dans le cas de dossiers dont les enjeux intergouvernementaux étaient vraiment majeurs, comme la Loi canadienne sur la santé (C-3).

7.2.2 Évaluation des programmes fédéraux (groupe Nielsen)

En mars dernier, le fédéral rendait publics les rapports des comités chargés d'évaluer les programmes fédéraux. La Direction a suivi de près cette opération d'évaluation de programmes, enclenchée dès l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur à Ottawa. La préoccupation du Québec est d'éviter que des modifications de programmes fédéraux entraînent des conséquences néfastes sur les programmes québécois.

Depuis la publication des rapports, la Direction procède à une analyse de leur contenu pour dégager l'impact des propositions sur les programmes québécois. Ce travail permettra de se préparer aux consultations envisagées par le fédéral.

7.2.3 Évolution du fédéralisme canadien

En fonction plus particulièrement de la dimension prospective de son mandat, la Direction de la planification et de la recherche s'est penchée sur l'évolution du fédéralisme canadien en regard de certains thèmes précis.

Elle s'est employée à mettre à jour de façon régulière un tableau commenté des différents dossiers en négociation entre Québec et Ottawa.

La Direction s'est employée à établir et à entretenir des liens avec un certain nombre d'instituts de recherche spécialisées en politique canadienne. On pense plus particulièrement à l'Institut de recherche

politique du Canada et l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's à Kingston. La liaison avec ces organismes permet de maintenir à jour une réflexion sur la problématique globale en regard de l'évolution de la politique canadienne.

La question de la réforme éventuelle du Sénat a aussi retenu l'attention. Ainsi, une étude a été réalisée faisant le point sur un certain nombre de modèles proposés par des spécialistes canadiens ainsi que sur la situation en vigueur dans certaines autres fédérations.

7.2.4 Le Comité de coordination des relations intergouvernementales (C.C.R.I.)

Le directeur de la Planification et de la Recherche assure le secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales canadiennes (C.C.R.I.). Ce comité regroupe, sous la présidence de la secrétaire générale associée aux Affaires intergouvernementales canadiennes un certain nombre de ministères et organismes à vocation horizontale (Conseil exécutif, Finances, Conseil du Trésor, Relations internationales, Justice, Développement économique). Le comité a pour mandat d'examiner, pour avis au gouvernement, le dossiers majeurs des relations intergouvernementales canadiennes. Au cours de l'année 1985-1986, le comité s'est penché sur des dossiers tels l'énergie, la main-d'oeuvre, les relations internationales, le libre-échange et le dossier constitutionnel.

7.2.5 Éléments de prospective sur les dossiers sectoriels

La Direction de la planification et de la recherche s'intéresse aussi à un certain nombre de dossiers sectoriels dit tels le multiculturalisme, la question de la main-d'oeuvre ou l'intervention fédérale en matière de santé et d'enseignement postsecondaire. Il s'agit pour la Direction de dégager des éléments de prospective en regard des positions de stratégie adoptées par le Québec. La majeure partie de l'action de la Direction au sein du Secrétariat vise en effet à tirer les conséquences au niveau des différents dossiers sectoriels des changements fondamentaux intervenus depuis quelques années pour le Québec au plan intergouvernemental canadien. Il importe d'en conserver une image d'ensemble qui rende possible une action cohérente et permette d'anticiper certains développements.

8. Le Service des communications

8.1 Son rôle

Le Service des communications voit à la préparation et à la mise en oeuvre des programmes de communication reliés aux dossiers majeurs du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Il a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat et d'assurer une meilleure compréhension, de la part des autres provinces, des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Ainsi au Québec, il voit à la diffusion et à la promotion des orientations et des réalisations du Secrétariat. Il veille, en outre, à faire connaître, et ce avec la collaboration des ministères concernés, les différentes ententes intervenues aux termes de l'Entente-cadre de développement économique et régional entre le Québec et le Canada dans différents domaines tels le développement forestier, minéral, scientifique et technologique, touristique, etc.

À l'extérieur du Québec, le Service des communications a pour fonction d'élaborer pour les quatre bureaux du Québec les instruments de promotion nécessaires pour permettre à ceux-ci de développer pleinement les relations économiques et culturelles qu'ils entretiennent avec les autres provinces du Canada.

Le Service des communications assume par conséquent à la fois un rôle conseil auprès du Secrétariat et un rôle de support auprès des bureaux du Québec. De cette manière, il s'assure que les diverses activités de communication du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes s'inscrivent dans un tout cohérent et s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

8.2 Ses activités

En plus des opérations régulières qui sont liées au domaine des communications (relations de presse, renseignements, publicité, relations publiques, rétro-information, organisation d'événements officiels, etc.) le Service des communication, au cours de 1985-1986, a mis plus particulièrement l'accent sur certaines opérations.

Projet d'accord constitutionnel

Mise sur pied d'un programme de communication ayant pour but de faire connaître le projet d'accord constitutionnel à la population québécoise et à celle des autres provinces.

Conférences intergouvernementales

Soutien à diverses conférences interprovinciales et fédérales-provinciales (conférences des Premiers ministres sur l'économie, les questions autochtones...).

Publications

Production de brochures sur diverses ententes auxiliaires signées aux termes de l'Entente-cadre sur le développement économique et régional.

Participation à la réalisation d'un document de promotion pour l'Entente auxiliaire sur le tourisme et de panneaux annonçant les diverses subventions accordées grâce à cette entente.

Conception et réalisation d'affiches et d'annonces publicitaires destinées à faire connaître les services offerts par les bureaux du Québec de même que certains programmes offerts dans le cadre des activités relatives à la francophonie et à la coopération.

Traduction

— Traduction de textes relatifs à divers dossiers du Secrétariat.

— Constitution d'une banque de ressources afin de répondre aux besoins diversifiés du Secrétariat.

Rétro-information

Le Service des communications a mis au point différents outils permettant au Secrétariat d'avoir une bonne perception de l'information véhiculée par les médias en ce qui concerne ses dossiers.

— Élaboration d'une revue de presse générale et de revues de presse thématiques sur certains sujets d'importance particulière.

— Confection d'un tableau synoptique des articles de presse parus sur quelques-uns des dossiers majeurs du Secrétariat.

Activités de soutien pour les bureaux

Dans le domaine des communications, le Service a mis au point différentes mesures visant à développer et soutenir les opérations de communication et de relations publiques dans les bureaux. À cet effet, il en est venu notamment à des ententes pour assurer la diffusion des communiqués partout au Canada, améliorer les services de renseignements, développer les moyens de promotion et faciliter les liens entre les bureaux et le Secrétariat central.

Communications internes

La communication est un outil de travail prioritaire à l'intérieur d'un organisme. C'est pourquoi le Service des communications a mis au point un programme de communication interne visant à faciliter le sentiment d'appartenance, accroître la motivation du personnel et resserrer les liens entre les bureaux et le Secrétariat central. Aux termes de ce programme, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Parmi celles-ci, mentionnons la production d'un bulletin interne, la tenue de réunions du personnel sur une base régulière et un réaménagement des lieux de travail.

9. Le Service juridique

Le Service juridique du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

Il assure aussi le respect des lois d'application générale et fournit des opinions relatives à tout texte législatif ou réglementaire ayant une incidence sur les activités du Secrétariat. Le Service juridique représente aussi le Secrétariat aux affaires intergouvernementales auprès de la Commission d'accès à l'information à la suite de demandes de révision concernant les décisions de la responsable du Secrétariat.

Les conseillers juridiques portent une attention particulière à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie. Ils sont aussi appelés à résoudre les problèmes d'interprétation posés par ces ententes.

C'est également le Service juridique qui voit à la rédaction des contrats, recommandations ministérielles, décrets et mémoires du Secrétariat.

Annexe

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 1985-1986

Date et Lieu	Titre	C	N
1-2-3-4 avril Québec	Réunion interprovinciale des responsables du jumelage dans le cadre du Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
2-3 avril Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur la définition des droits des autochtones dans la Constitution.	FP	PM
15-16 avril Toronto	Réunion des responsables du Programme de coopération entre collèges et du Programme de coopération en éducation des adultes entre le Québec et l'Ontario.	I	F
17 avril Toronto	Réunion fédérale-provinciale du comité sur l'Habitation.	FP	SM
17-18 avril Régina	Comité de travail sur le développement des ressources humaines (Formation professionnelle).	I	F
19 avril Toronto	Conférence des sous-ministres des Affaires municipales.	I	SM
22 avril Ottawa	Rencontre bilatérale: ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.	FP	M
22-24 avril Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale sur la Technologie — Pêches.	FP	SM
23-25 avril Ottawa	Réunion du Conseil interprovincial du Sport et des Loisirs.	I	SM
24 avril Ottawa	Rencontre interprovinciale des sous-ministres responsables des services sociaux (incluant sécurité du revenu).	I	SM
25 avril Ottawa	Rencontre interprovinciale des ministres responsables des services sociaux (incluant sécurité du revenu).	I	M
25 avril Ottawa	Rencontre Québec-Ottawa des ministres des Transports sur l'entente auxiliaire sur les transports.	FP	M
25-26 avril Montréal	Réunion des responsables du Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
26 avril Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des services sociaux (incluant sécurité du revenu).	FP	M
29 avril Québec	Rencontre avec le groupe d'étude du Comité Nielsen sur le RAPC.	FP	SM
30 avril Toronto	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie.	FP	SM
30 avril Toronto	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur les services de garde.	FP	SM
1er mai Ottawa	Groupe de travail sur la téléphonie.	FP	F
1-2 mai Frédéricton	Réunion du comité mixte de l'entente de coopération Québec — Nouveau-Brunswick.	I	SM
1-2-3 mai Montréal	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Justice pénale.	FP	SM

I : catégorie intergouvernementale
FP : catégorie fédérale-provinciale
M : niveau des ministres
SM : niveau des sous-ministres
HF : niveau des hauts fonctionnaires
F : niveau des fonctionnaires

Date et Lieu	Titre	C	N
2 mai Québec	Réunion fédérale-provinciale du Comité sous-ministériel des Pêches de l'Atlantique.	FP	SM
2 mai Victoria	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Consommation et des Corporations.	FP	SM
2-3 mai Québec	Rencontre Québec-Ontario sur les Communications.	I	F
7 mai Ottawa	Rencontre du ministre de l'Emploi et Immigration avec monsieur Godin.	FP	M
13 mai Winnipeg	Conférence des sous-ministres responsables des Affaires culturelles et des Richesses historiques.	FP	SM
14 mai Toronto	Rencontre des sous-ministres responsables de l'Éducation (CMEC).	FP	SM
14 mai Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du multiculturalisme.	FP	M
16-17 mai Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé.	FP	M
17 mai Ottawa	Rencontre du comité bipartite sur l'utilisation du français dans le sport.	FP	HF
21-22 mai Calgary	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur les centres de transplantation d'organes vitaux.	FP	F
23 mai (conf. téléphonique)	Conférence téléphonique interprovinciale des sous-ministres du Loisir.	I	SM
24 mai Toronto	Rencontre du CMEC avec M. McLean.	FP	M
27 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines.	FP	M
27 mai Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du développement économique régional.	FP	M
27-30 mai Régina	Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé.	FP	SM
28 mai Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce extérieur.	FP	M
30-31 mai Edmonton	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne.	FP	SM
30-31 mai Toronto	Rencontre des hauts fonctionnaires responsables des Pensions.	FP	SM
30-31 mai — 1er juin Oakville	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Loisir sur la condition physique des Canadiens.	FP	M
30-31 mai — 1er juin Montréal	Réunion de la sous-commission culturelle de coopération entre le Québec et l'Ontario.	I	SM
31 mai Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement.	FP	M
3 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Loteries.	FP	M
3-4 juin Whitehorse	Conférence interprovinciale des ministres responsables des services sociaux.	I	M
5-6 juin Toronto	Rencontre des ministres responsables du dossier des Autochtones.	FP	M
6-7 juin Winnipeg	4e Conférence annuelle fédérale-provinciale des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M

Date et Lieu	Titre	C	N
10-13 juin Toronto	Réunion des sous-ministres des Forêts.	FP	SM
13-14 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique.	FP	M
20 juin Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la Justice pour les jeunes.	FP	SM
20-21 juin Montréal	Réunion fédérale-provinciale des responsables administratifs(ves) pour les services de garde.	FP	F
20-21 juin Yellowknife	Réunion du Comité consultatif fédéral-provincial des services sociaux et des services en établissement.	FP	F
20-21 juin Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale sur les programmes de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies.	FP	F
21-22-23 juin Ottawa	Assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO).	I	F
24-28 juin Halifax	49e Conférence fédérale-provinciale sur la Faune.	FP	SM
26-27 juin Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
3-4-5 juillet Calgary	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation.	FP	M
9 juillet Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Forêts.	FP	M
14-15-16 juillet Calgary	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail.	FP	M
16-17 juillet Calgary	Réunion de l'Association canadienne des administrateurs de législation ouvrière (ACALO).	FP	SM
21-26 juillet Terre-Neuve	Conférence interprovinciale des ministres de l'Agriculture.	I	M
21-26 juillet Terre-Neuve	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	FP	M
29 juillet Terre-Neuve	Conférence fédérale-provinciale du développement économique et régional	FP	M
1-2 août Toronto	Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME).	I	SM
14-15-16 août Saskatchewan	Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales.	I	M
20-22 août St-Jean (T.N.)	26e Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux.	I	PM
21-22 août Toronto	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des services sociaux.	FP	SM
3-4 septembre Ottawa	Réunion préparatoire fédérale-provinciale des Conseils du statut de la femme.	FP	HF
3-4 septembre Winnipeg	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des fonctionnaires responsables de l'Habitation.	I FP	SM
4 septembre Ottawa	Réunion spéciale du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique.	FP	M
6-7 septembre Montréal	Regroupement des 190 participants au Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario et réunion des responsables et accompagnateurs (6 sept.). Départ pour l'Ontario le 7 sept.	I	F
7-9 septembre Banff	Rencontre fédérale-provinciale sur les parcs nationaux et les régions protégées.	FP	SM

Date et Lieu	Titre	C	N
9-10-11 septembre Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation et des Corporations.	FP	M
9-10 septembre Calgary	Conférence interprovinciale des ministres des Loisirs et des Sports.	I	M
10 septembre Ottawa	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial ad hoc des fonctionnaires responsables de la condition féminine.	FP	F
11 septembre Calgary	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Loisirs et des Sports.	FP	M
11-12 septembre Victoria	Conférence fédérale-provinciale des Forêts.	FP	M
12 septembre London (Ontario)	Réunion d'évaluation pour les responsables et accompagnateurs du Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
12-13 septembre Ottawa	4e conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des droits de la personne.	FP	M
13 septembre Lac Meech	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Science et de la Technologie.	FP	M
15-16-17 septembre Toronto	Conseil des ministres de l'Éducation au Canada (CMEC).	I	M
16 septembre Charlottetown	Réunion du Comité consultatif interprovincial sur l'Énergie.	I	SM
16 septembre Charlottetown	Réunion du Conseil des ministres provinciaux de l'Énergie.	I	M
17 septembre Charlottetown	42e Conférence annuelle des ministres provinciaux des Mines.	I	M
17-18 septembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des services sociaux.	FP	M
19-20 septembre Régina, Saskatchewan	Conférence interprovinciale des ministres de la Justice et Procureurs généraux des provinces (Régina — Saskatchewan)	I	M
22 septembre Saskatoon	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	I	SM
23-24 septembre Saskatoon	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
23-24 septembre Halifax	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles.	FP	M
24 septembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Commerce extérieur.	FP	SM
25 septembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du développement économique et régional.	FP	SM
25 septembre Toronto	Réunion interprovinciale des sous-ministres de la Santé.	I	SM
25-26 septembre Saskatoon	Conférence fédérale-provinciale et interprovinciale des ministres de la Main-d'oeuvre.	FP I	M
25-26 septembre Toronto	Réunion interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
26-27 septembre Halifax	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	FP	M
1-2-3 octobre Toronto	Conférence des ministres de l'Environnement et réunion annuelle du CCMRE.	FP	M
3 octobre Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports.	FP	M

Date et Lieu	Titre	C	N
4 octobre Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Communications.	FP	SM
8-9 octobre Ottawa	Conférence nationale sur le Tourisme.	FP	M
8 octobre Toronto	Réunion interprovinciale des responsables du Programme d'échanges d'enseignements, du Programme d'échanges de directeurs d'école et du Programme de coopération pour les éducateurs entre le Québec et l'Ontario.	I	F
9 octobre Toronto	Réunion interprovinciale des responsables du Programme d'échanges d'emplois d'été pour étudiants(es) de niveau universitaire entre le Québec et l'Ontario.	I	F
9 octobre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du développement économique et régional.	FP	M
9 octobre Ottawa	1ère rencontre de négociations Canada-Québec en matière d'habitation sociale.	FP	SM
10 octobre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce extérieur.	FP	M
10 octobre Toronto	Réunion des responsables de la coopération culturelle entre le Québec et l'Ontario.	I	SM
16 octobre (a.m.) Ottawa	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur les services de garde.	FP	HF
16 octobre (p.m.) Ottawa	Réunion du groupe de travail fédéral-provincial sur les femmes battues.	FP	HF
16 octobre Montréal	Conférence des sous-ministres des Affaires municipales.	I	SM
17 octobre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale ad hoc des ministres responsables de la Condition féminine.	FP	M
18 octobre Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine.	FP	SM
23 octobre Montréal	2e rencontre de négociations Canada-Québec en matière d'habitation sociale.	FP	SM
22-23 octobre Vancouver	Conférence des sous-ministres responsables des services sociaux.	I	SM
25-26-27 octobre Halifax	Assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-France.	I	SM
25-26-27 octobre Corner Brook (Terre-Neuve)	Assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador.	I	F
30 octobre Toronto	Conférence des sous-ministres responsables de la Main-d'oeuvre.	FP	SM
4 novembre Montréal	3e rencontre de négociations sur l'entente en matière d'habitation sociale.	FP	SM
5-6- novembre Ottawa	Réunion préparatoire à la 8e conférence biannuelle canadienne sur la pêche sportive.	FP	F
6 novembre Ottawa	Conférence des ministres de la Main-d'oeuvre.	FP	M
6-7 novembre Ottawa	Rencontres interprovinciales et fédérales-provinciales sur le projet de la nouvelle politique nationale des Transports.	I FP	SM
8 novembre Québec	Comité Nielsen sur les sports.	FP	SM
11 novembre Québec	Comité de gestion de l'entente auxiliaire sur le développement forestier.	FP	HF
12-14 novembre Ottawa	Rencontre préparatoire à la rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice (3-5 déc. 1985, Ottawa).	FP	HF

Date et Lieu	Titre	C	N
15 novembre Québec	4e rencontre de négociations concernant l'entente sur l'habitation sociale.	FP	SM
18-19 novembre Québec	Réunion des responsables du programme «Projets de coopération entre les collèges du Québec et ceux de l'Ontario».	I	F
18-19 novembre Ottawa	Réunion annuelle fédérale-provinciale des Conseils du statut de la femme.	FP	SM
18-20 novembre Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme.	FP	M
20 novembre Québec	Réunion des responsables de programme «Projets de coopératon entre les universités du Québec et celles de l'Ontario».	I	F
20-22 novembre Québec	Réunion interprovinciale des responsables du droit pénal réglementaire.	I	F
21 novembre Québec	Réunion du jury du programme «Bourses de perfectionnement en art Québec — Nouveau-Brunswick».	I	F
22 novembre Toronto	Rencontre préparatoire à la réunion des sous-ministres de la Justice pénale et des jeunes (3-5 déc. 1985).	FP	HF
22 novembre Québec	Réunion du jury du programme «Tournée des écrivains Québec — Nouveau-Brunswick».	I	F
25-26 novembre Ottawa	Réunion du Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne.	FP	SM
26 novembre Ottawa	5e rencontre de négociations sur l'Habitation sociale.	FP	SM
26 novembre Montréal	Conférence des sous-ministres du Travail.	FP	SM
27-28-29 novembre Toronto	Rencontres des responsables, accompagnateurs et participants au Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
28-29 novembre Halifax	Conférence annuelle des Premiers ministres.	FP	PM
29 novembre Toronto	Conseil exécutif du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).	I	M
2 décembre Winnipeg	Réunion des responsables du programme de coopération culturelle entre le Québec et le Manitoba pour les Franco-Manitobains.	I	F
2 décembre Winnipeg	Rencontre des responsables, accompagnateurs et participants au programme d'échange d'élèves pour 6 mois entre le Québec et le Manitoba.	I	F
3 décembre Ottawa	Conférence interprovinciale des sous-ministres responsables des services sociaux.	I	SM
3 décembre Winnipeg	Réunion des responsables du programme: projet de coopération en éducation entre le Québec et le Bureau de l'Éducation française du Manitoba.	I	F
3-5 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice Pénale et des jeunes.	FP	SM
4 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des services sociaux.	FP	SM
4 décembre Winnipeg	Réunion des responsables du programme d'échanges d'étudiants universitaires entre le Québec et le Manitoba.	I	F
5 décembre Edmonton	Réunion des responsables du programme d'échanges d'étudiants universitaires entre le Québec et l'Alberta.	I	F
5-6 décembre Calgary	Rencontre des responsables, accompagnateurs et participants au programme d'échanges d'élèves pour 6 mois entre le Québec et l'Alberta.	I	F
9 décembre Ottawa	Rencontre des sous-ministres des pêches de l'Est du Canada.	FP	SM
10 décembre Ottawa	Rencontre du conseil des ministres des pêches de l'Atlantique.	FP	M

Date et Lieu	Titre	C	N
11-12 décembre Toronto	Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME).	I	SM
12 décembre Toronto	Conférence des ministres des Finances.	FP	M
12 décembre Québec	Réunion du Conseil consultatif sur le saumon de l'Atlantique (CCSA).	FP	HF
12-13 décembre Ottawa	Réunion des responsables des mesures d'urgence.	FP	HF
16 décembre Hull	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Culture.	FP	SM
18-19 décembre Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé.	FP	SM
7 janvier Ottawa	Rencontre des ministres de l'Emploi et de l'Immigration et du Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu.	FP	M
15 janvier Québec	Rencontre entre le ministre fédéral du Tourisme, M. Jack Murta, et son homologue M. Yvon Picotte.	FP	M
20-21 janvier Montréal	Conférence des sous-ministres responsables de la Justice pour les jeunes.	FP	SM
21-22 janvier Saskatoon	Rencontre d'un groupe de travail interprovincial relativement à la Science et à la Technologie.	I	SM
23 janvier Montréal	Rencontre des sous-ministres responsables des services sociaux.	FP	SM
24 janvier Montréal	Rencontre des sous-ministres responsables des services sociaux.	I	SM
24 janvier Montréal	Accueil des participants néo-brunswickois et réunion des responsables du Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et le Nouveau-Brunswick.	I	F
27 janvier Terre-Neuve	Conférence des ministres responsables des Pêches maritimes.	FP	M
27 janvier Ottawa	Réunion des responsables de l'Exposition conjointe de gravures Ontario-Québec.	I	F
27-28 janvier Toronto	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).	I	M
29-30-31 janvier Toronto	Regroupement à Toronto et arrivée au Québec des 190 participants ontariens au Programme d'échanges d'élèves pour six mois entre le Québec et l'Ontario.	I	F
30 janvier Ottawa	Conférence des ministres de l'Agriculture.	FP	M
3 février Toronto	Rencontre entre le ministre des Communications de l'Ontario, M. Fulton, et son homologue québécois, M. French.	FP	M
5 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mesures d'urgence.	FP	M
6 février Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la condition féminine.	FP	M
6 février Montréal	Réunion des accompagnateurs avec les responsables au Québec et en Ontario du Programme d'échanges d'élèves pour six mois.	I	F
6 février Montréal, Québec	Arrivée des 80 étudiants albertains de l'échange six mois.	I	F
8 février Montréal, Québec	Arrivée des 9 étudiants manitobains de l'échange six mois.	I	F
10 février Toronto	Conférence des sous-ministres du développement économique régional.	FP	SM
11-13 février Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice.	FP	M

Date et Lieu	Titre	C	N
11-13 février Ottawa	Conférence des ministres P. Carney et J. Ciaccia.		
14 février Ottawa	Rencontre des ministres Paradis et MacDonald.	FP	M
19-20 février Alberta	Conférence des ministres responsables du développement économique régional.	FP	M
20 février Montréal	Conférence des fonctionnaires sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones.	FP	SM
21 février Banff	Conférence des sous-ministres du Commerce extérieur.	FP	SM
25 février Québec	Rencontre fédérale-provinciale des ministres Pierre Paradis et Flora MacDonald.	FP	M
27 février Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre.	I	SM
27-28 février Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications.	FP	M
3-4 mars Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des institutions financières.	FP	M
3-4 mars Montréal	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Culture.	FP	M
10 mars Montréal	Réunion des responsables du Programme de coopération entre les collèges du Québec et ceux de l'Ontario.	I	F
11 mars Montréal	Réunion de la sous-commission culturelle de coopération entre le Québec et l'Ontario.	I	F
9-14 mars Québec	Évaluation à mi-terme de l'échange d'étudiants du secondaire Québec — Alberta.	I	F
14 mars Québec	Rencontre entre la ministre des Communautés culturelles, madame Louise Robic, et le ministre d'État à l'Immigration, monsieur Walter McLean.	FP	M
14 mars Montréal	Rencontre entre le ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan, et le Secrétaire d'État, monsieur Benoit Bouchard.	FP	M
17 mars Montréal	Conférence de presse conjointe des ministres de la Science et de la Technologie, messieurs Oberle et MacDonald.	FP	M
19 mars Montréal	Comité conjoint Canada-Québec sur la planification de l'emploi.	FP	SM
20 mars Hull	Rencontre du Conseil exécutif du CMEC avec le secrétaire d'État aux affaires extérieures.	FP	M
20-21 mars Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale sur les enfants disparus.	FP	F
21 mars Vancouver	Rencontre préparatoire à la Conférence interprovinciale des ministres de la Santé.	I	M
21 mars Hull	Rencontre du Conseil exécutif du CMEC avec le secrétaire d'État.	FP	M
20-21 mars Ottawa	Conférence des ministres responsables des questions constitutionnelles intéressant les Autochtones.	FP	M
24 mars Charlottetown	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de Pêches de l'Est du Canada.	FP	M